

## Rapport du Directeur général aux assemblées 2015 de l'OMPI

1. J'ai le plaisir de présenter la situation de l'Organisation, les faits nouveaux survenus depuis la dernière session des assemblées des États membres en septembre 2014 et les progrès accomplis depuis lors. Globalement, l'image véhiculée par la situation de l'Organisation est très positive, avec des progrès appréciables réalisés dans un grand nombre de domaines, comme indiqué ci-après. Les résultats en matière d'établissement de normes contrastent néanmoins avec cette image globalement positive. Pour les États membres, un accord reste hors de portée sur plusieurs questions à l'ordre du jour depuis de nombreuses années. Par ailleurs, il est également difficile pour les États membres de s'entendre pour définir un programme de travail qui permettrait de faire avancer le cadre juridique multilatéral en construction depuis maintenant plus d'un siècle.
2. Je commencerai par parler de la situation financière de l'Organisation.

### **Situation financière**

3. La situation financière de l'Organisation est saine et repose sur une demande solide en faveur des services fournis par les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle (le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels). L'accroissement de la demande pour les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle s'est traduit par une augmentation de 287% des recettes biennales de l'Organisation au cours des 25 dernières années, ces recettes étant passées de 184,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 1990-1991 à 713,3 millions de francs suisses au budget de l'exercice biennal 2014-2015 (les recettes effectives pour l'exercice biennal seront supérieures). La croissance des recettes tirées des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle a entraîné une diminution de la part des contributions versées par les États membres dans les recettes totales de l'Organisation. Durant l'exercice biennal en cours, il est estimé que les contributions des États membres, dont la valeur nominale est statique depuis de nombreuses années, représenteront 6% des recettes totales, avec 94% des recettes totales provenant des taxes issues des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. La plus grande partie des recettes issues des taxes proviennent du PCT, qui devrait compter pour 77% des recettes totales de l'Organisation durant l'exercice biennal en cours.
4. Nous avons terminé l'année 2014, première année de l'exercice biennal en cours, avec un excédent global de 37 millions de francs suisses, qui tenait compte des ajustements liés à l'application des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) aux recettes et aux dépenses ainsi que des dépenses associées aux projets financés par les réserves. Les recettes de 2014 ont augmenté de 5,3% par rapport à l'année précédente, principalement stimulées par l'augmentation de 8,2% des recettes provenant des taxes perçues au titre du PCT. Les dépenses de 2014 ont diminué de 1% par rapport à l'année précédente. Les dépenses de personnel demeurent le principal poste de dépenses, avec 64,9% des dépenses totales. Le deuxième poste de dépenses le plus important était celui des services contractuels, qui représentaient 19,1% des dépenses totales, témoignant d'une utilisation accrue et plus souple des compétences externes. Le détail des sources de revenus et des postes de dépenses pour l'année est donné dans le graphique suivant :
5. L'année 2015, jusqu'à la fin du mois d'août, fait état d'une tendance assez semblable à celle observée en 2014, mais avec des variations liées aux fluctuations monétaires et à l'augmentation ponctuelle et exceptionnellement élevée de l'utilisation du PCT par les déposants des États-Unis d'Amérique en 2014, en raison d'une nouvelle législation. Nous devrions terminer l'année et l'exercice biennal 2014-2015 avec un excédent confortable, qui contribuera à l'augmentation souhaitée du niveau des réserves et du volume des liquidités dans les fonds de réserve.

6. Le projet de programme et budget pour le prochain exercice biennal, l'exercice 2016-2017, est devant les États membres pour approbation par les assemblées de 2015. Il a déjà été examiné de manière approfondie lors de deux sessions du Comité du programme et budget. Au regard de l'exercice biennal actuel, il est estimé que les recettes augmenteront de 6% durant l'exercice biennal 2016-2017, pour atteindre 756,3 millions de francs suisses. On prévoit un léger recul du montant nominal des contributions des États membres, qui devraient représenter 5% des recettes totales (contre 6% durant l'exercice biennal actuel). Une augmentation de 4,9% des dépenses, qui atteindraient 707 millions de francs suisses, est proposée pour le prochain exercice biennal. Dans cette enveloppe, l'augmentation des dépenses de personnel a été limitée à 2,1% par rapport à l'exercice biennal actuel, tandis qu'une augmentation de 10% est proposée pour les dépenses autres que les dépenses de personnel. L'objectif global est d'atteindre un excédent d'exploitation de 20,8 millions de francs suisses.

7. La croissance régulière des recettes de l'Organisation au fil des années, ainsi que les spécificités de l'environnement économique actuel, qui se caractérise par un manque de visibilité au niveau des perspectives économiques mondiales et par des taux d'intérêt négatifs en Suisse, rendent nécessaire un examen attentif de deux questions de gestion financière sur le long terme. Ces deux questions ont été minutieusement examinées par les États membres lors des sessions du Comité du programme et budget tenues cette année. La première porte sur une politique prudente et adéquate en matière de placements et, à la suite des délibérations et d'une recommandation positive du Comité du programme et budget, cette question est à présent soumise à l'approbation des assemblées de 2015. La deuxième porte sur la politique relative aux réserves, qui sont destinées à couvrir les baisses imprévues des recettes et dont le montant s'élevait, à la fin de 2014, à 246 millions de francs suisses. Ici encore, à la suite de l'examen et d'une recommandation positive du Comité du programme et budget, il est demandé aux assemblées d'approuver l'augmentation du niveau des réserves et du volume des liquidités dans les fonds de réserve.

### **Systèmes mondiaux de propriété intellectuelle**

8. Le PCT, le système de Madrid et le système de La Haye continuent d'enregistrer une augmentation de la demande et de bénéficier d'un élargissement de leur couverture géographique. Les États membres, dans les limites imposées par les traités de base concernés, participent activement à la modernisation et à l'actualisation continues de chacun des systèmes dans le cadre de groupes de travail, dont les résultats sont présentés aux assemblées des unions, chacune pour ce qui la concerne, sous la forme de propositions de modification du règlement d'exécution concerné. Les travaux du Secrétariat visent le bon fonctionnement des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, la mise en place de systèmes d'appui informatique plus accessibles et utiles et l'amélioration de la productivité. Nous poursuivons également notre objectif de ne pas augmenter les taxes perçues pour les différents systèmes et de maintenir ces taxes à un niveau constant en valeur nominale.

9. **Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**. Le PCT est un exemple exceptionnel de la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. Il bénéficie de la participation de 148 États membres couvrant une large zone géographique. En 2014, 214 500 demandes internationales ont été déposées en vertu du PCT, issues de 124 pays. Plus de 55% des demandes de brevet déposées par des non-résidents dans le monde sont déposées selon le PCT.

10. Le PCT fonctionne depuis 37 ans. Le nombre de dépôts selon le PCT a augmenté chaque année, sauf en 2009, au plus fort de la crise économique mondiale. En 2014, le nombre de demandes selon le PCT a progressé de 4,5%. L'Asie est restée la principale origine géographique des demandes selon le PCT, représentant 40,6% de toutes les demandes, contre 30,1% en provenance de l'Amérique du Nord et 27,4% en provenance de l'Europe. Pour ce qui

est du classement par pays, les États-Unis d'Amérique sont la principale origine des demandes, suivis par le Japon, la Chine, l'Allemagne et la République de Corée.

11. En 2014, les demandes ont été déposées par 49 621 déposants. Ces demandes étaient ventilées entre quatre secteurs : les entreprises (85,1%), les particuliers (7,8%), les universités (4,8%) et les administrations publiques et instituts de recherche (2,3%). Pour répondre aux besoins actuels de ces déposants, et d'autres déposants potentiels, en matière d'information et de formation, l'Organisation mène un grand nombre d'activités axées sur le PCT dans le domaine de la sensibilisation, de la formation et du service à la clientèle et elle organise régulièrement des enquêtes auprès des parties prenantes du PCT (déposants et offices de brevets des États parties au PCT) afin d'évaluer leur niveau de satisfaction à l'égard des services fournis.

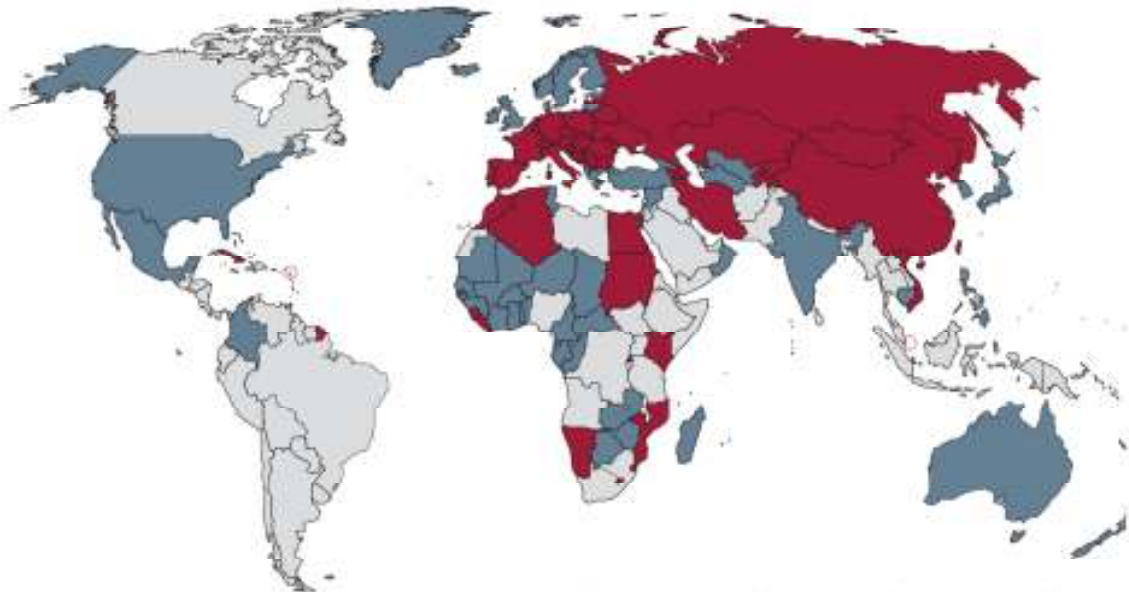
12. L'un des principaux succès remportés par l'Organisation ces dernières années est lié à l'évolution du système ePCT, qui offre un environnement électronique complet pour le dépôt, le traitement et la gestion des demandes selon le PCT par l'Organisation, les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux et les déposants. Plus de 50 offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle ont désormais accès au système et l'utilisent de différentes façons afin d'améliorer les services qu'ils offrent aux déposants. Le système permet à un grand nombre d'offices d'effectuer des dépôts en ligne pour la première fois. Il devrait être étendu à d'autres offices dans un avenir proche.

13. L'efficacité du système ePCT et des autres plates-formes informatiques, ainsi que l'accent mis sur la gestion, ont permis au Secrétariat d'améliorer progressivement la productivité, ainsi qu'il ressort de la réduction de l'effectif affecté aux opérations et de l'accroissement du rendement par personne, comme indiqué dans les diagrammes ci-dessus.

14. Parmi les autres progrès effectués par le système du PCT figure l'ajout éventuel d'une administration supplémentaire chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire. L'Assemblée de l'Union du PCT examinera à sa session de 2015 la proposition tendant à nommer l'Institut des brevets de Visegrad (une organisation intergouvernementale de coopération dans le domaine des brevets, établie par la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie) en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire, une première pour le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.

15. **Le système de Madrid.** Le nombre de membres du système de Madrid continue de progresser régulièrement. Depuis les assemblées de 2014, le Cambodge, la Gambie, le Zimbabwe et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ont adhéré au système, ce qui porte à 96 le nombre de ses membres, couvrant un total de 112 pays (du fait de l'adhésion de certains pays à des systèmes de marques régionaux).

## UNION DE MADRID



41 Protocole uniquement (y compris l'UE et l'OAPI)

**55 Arrangement et Protocole**

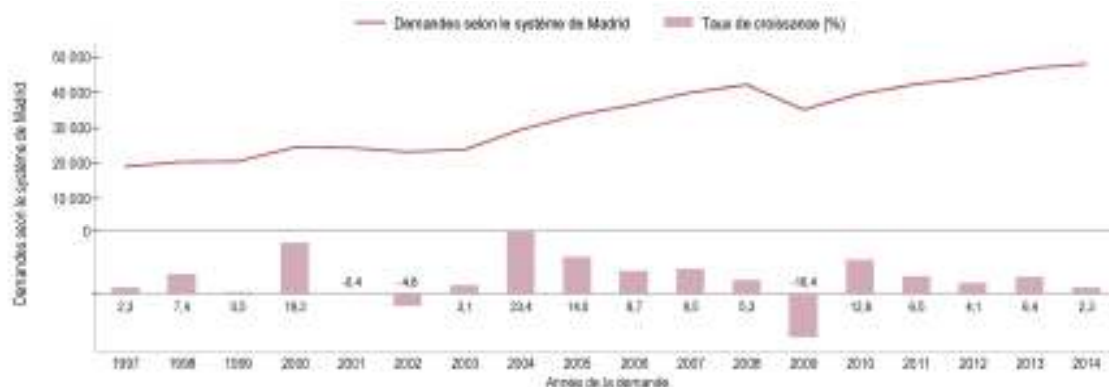
**96 membres couvrant 112 pays**

L'adhésion au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid de l'Algérie – qui était partie à l'Arrangement de Madrid uniquement – a constitué un événement majeur. L'Algérie était le dernier pays qui était uniquement partie à l'Arrangement de Madrid. Du fait de l'adhésion de l'Algérie au Protocole de Madrid, le système de Madrid pourra fonctionner comme un système unique à l'avenir.

16. Un nombre important d'adhésions au système de Madrid est attendu dans un avenir proche, notamment de la part des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) qui ne sont pas encore parties au système, du Canada et de plusieurs États d'Afrique et des Caraïbes. La seule région peu représentée au sein du système est l'Amérique latine, à l'exception notable de la Colombie, de Cuba et du Mexique.

17. L'augmentation de la demande au titre du système de Madrid a été relativement faible en 2014, avec une progression de 2,3% des dépôts internationaux.

### Tendance en matière de demandes internationales

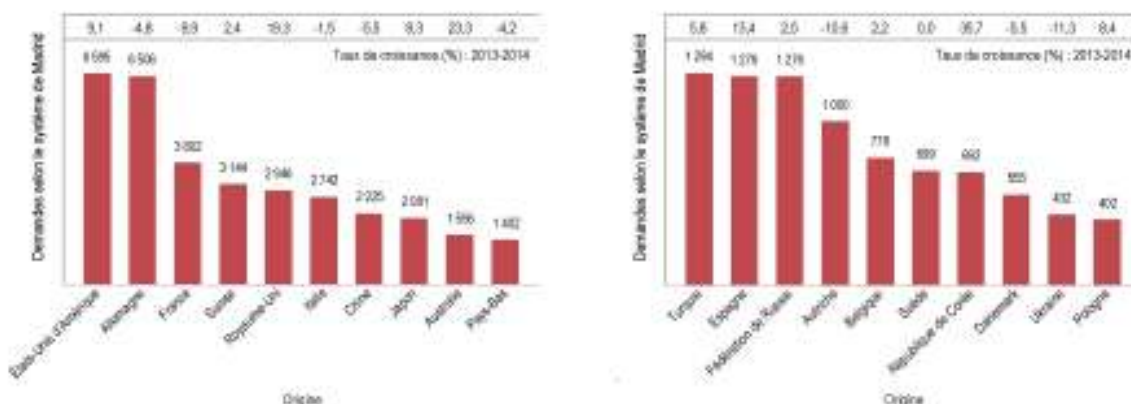


Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.

En 2015, cette augmentation devrait rester modeste. La fragilité persistante de l'économie mondiale et, plus encore, l'envolée du cours du franc suisse, qui renchérit les coûts du système de Madrid pour de nombreux déposants, sont vraisemblablement les principaux facteurs expliquant ce taux de croissance relativement faible.

18. Les États-Unis d'Amérique ont été à l'origine de plus de la moitié de la progression totale enregistrée en 2014, détrônant l'Allemagne au premier rang des utilisateurs du système. Les cinq principaux marchés sur lesquels une protection a été demandée moyennant leur désignation ont été la Chine, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Japon.

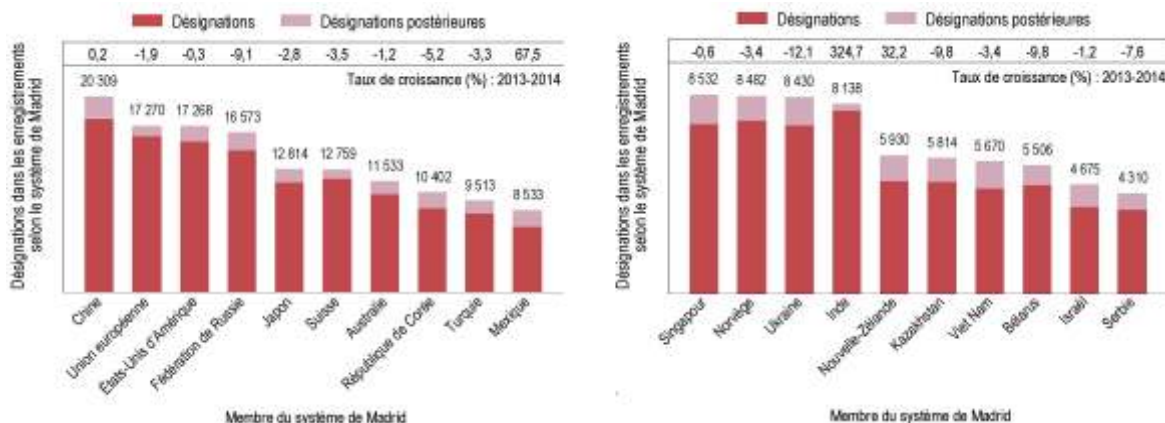
### Demandes internationales pour les 20 principales origines, 2014



Note: les données relatives aux origines sont établies en fonction du pays dans lequel se trouve l'adresse du déposant.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.

### Désignations dans les enregistrements en ce qui concerne les 20 principaux membres désignés du système de Madrid en 2014



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2015.

19. Le rapport de l'année dernière mettait en exergue le programme du Secrétariat pour améliorer l'efficacité et la qualité des services qu'il assure au titre du système de Madrid. Le progrès réalisés en 2014 en termes de planification du volume de travail et des ressources, d'amélioration des services clients et de formation du personnel ont été consolidés en 2015. L'une des manifestations visibles de ces améliorations est la réduction des délais pour toutes

les opérations effectuées dans le cadre du système de Madrid. Ces délais sont désormais publiés chaque mois sur le site Web. Les projections actuelles donnent à penser qu'il serait possible de parvenir à un délai n'excédant pas 30 jours pour toutes les transactions effectuées dans le cadre du système de Madrid au prochain exercice biennal. Au cours de la même période, l'accent sera mis sur l'amélioration de la réponse du Secrétariat aux demandes de renseignements ou aux doléances des clients, sur la révision des pratiques de classement compte tenu des besoins des utilisateurs et des offices et sur le perfectionnement des services numériques de l'OMPI (système "e-Madrid").

20. Ces services numériques ont continué d'évoluer. Ils sont accessibles à partir d'un guichet unique et proposent des fonctions articulées autour des différentes étapes de l'existence de la marque telles que recherche, dépôt, surveillance, gestion et consultation. Le système e-Madrid offre à tous les utilisateurs du système de Madrid un environnement intégré, interactif, convivial et attrayant pour tous les actes nécessaires au dépôt des demandes internationales et au maintien en vigueur des enregistrements.

21. En 2016, l'Arrangement de Madrid aura 125 ans, et le Protocole de Madrid, 20. Le Secrétariat a l'intention de marquer cette étape historique en organisant des célébrations à la hauteur de l'événement.

22. **Le système de La Haye.** Le système de La Haye est sur le point de connaître une expansion majeure qui pourrait en faire l'un des principaux piliers de l'architecture internationale de la propriété intellectuelle et, à terme, un système de portée véritablement mondiale. Depuis les assemblées de 2014, les États-Unis d'Amérique et le Japon ont adhéré à l'Acte de Genève, qui est l'émanation la plus récente du système de La Haye, portant le nombre de parties contractantes de cet Acte à 49. Comme pour le système de Madrid, de nombreux pays ont fait part de leur intérêt pour adhérer au système de La Haye, dont le Canada, la Chine, la Fédération de Russie et les pays de l'ASEAN qui ne sont pas encore parties au système.

#### UNION DE LA HAYE



49 Acte de Genève (1999) (y compris l'OAPI et l'Union européenne)

64 Union de La Haye

82 ressorts juridiques couverts

23. Les effets de l'adhésion des États-Unis d'Amérique et du Japon sur l'utilisation du système de La Haye commencent à se faire sentir. Le nombre de demandes a connu une forte augmentation en 2015. Les dépôts enregistrés jusqu'ici en 2015 dépassent déjà le nombre total de demandes reçues sur l'ensemble de l'année 2014. À ce stade précoce (le système de La Haye est entré en vigueur à l'égard des États-Unis d'Amérique et du Japon en mai 2015), cette augmentation de la demande provient non seulement des pays nouvellement adhérents

mais également des utilisateurs de pays membres de longue date, compte tenu de l'intérêt accru que présente désormais le système du fait de l'extension de sa couverture géographique.

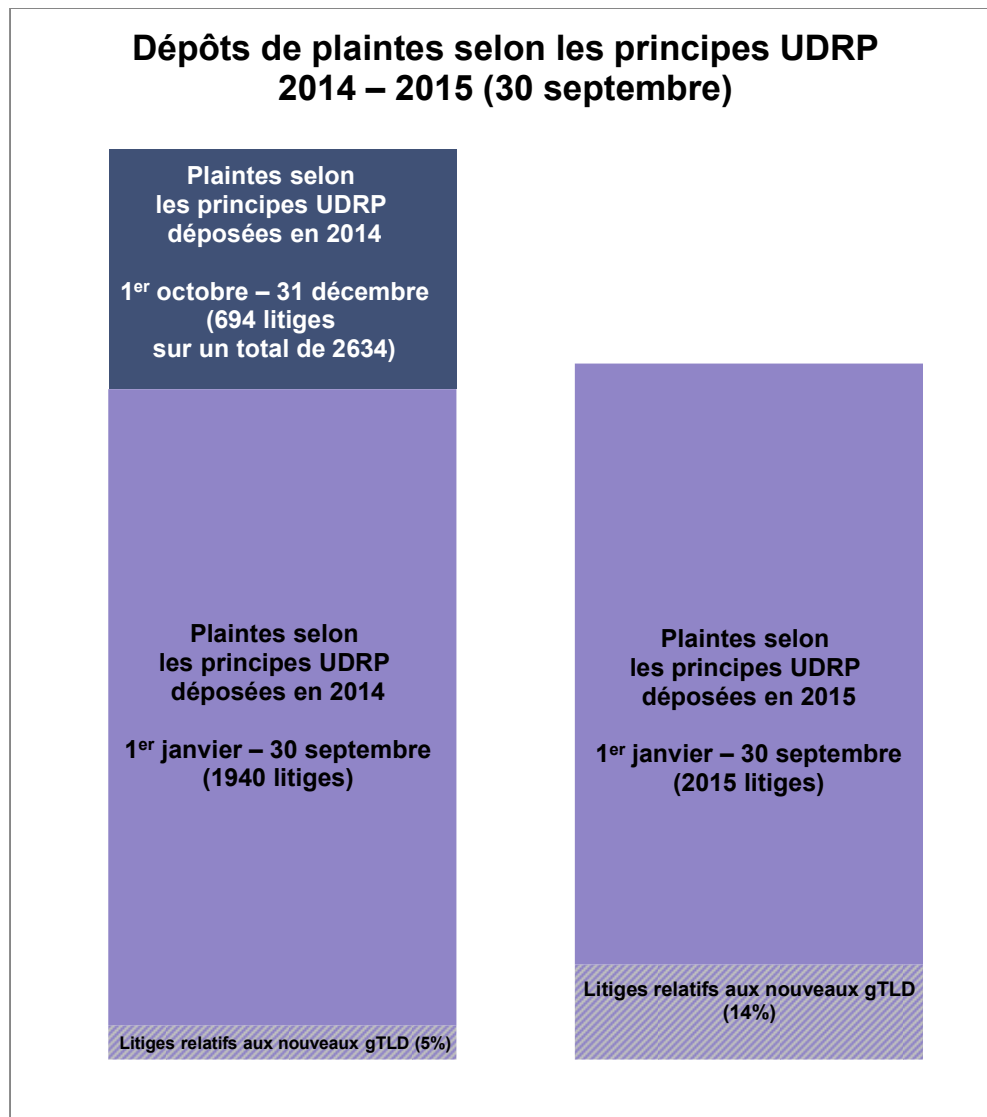
24. L'une des conséquences attendues de l'adhésion de pays dotés de systèmes prévoyant l'examen quant au fond des demandes d'enregistrement de dessins et modèles est une complexité accrue du fonctionnement du système de La Haye. L'élaboration de processus et outils informatiques peut dans une certaine mesure limiter les effets de cette complexité accrue tant pour le Secrétariat, dans ses tâches d'administration du système, que pour les utilisateurs. L'évolution des services numériques se poursuit pour fournir à tous les utilisateurs du système de La Haye un environnement intégré, interactif et convivial pour le dépôt des demandes internationales et le maintien en vigueur des enregistrements.

25. Le système de La Haye s'étant étoffé au cours de ses 90 années d'existence, il reste à en faire un système unifié et à supprimer les complexités découlant de l'application concomitante de plusieurs Actes de l'Arrangement de La Haye. Dans l'idéal, il s'agit de faire en sorte que tous les membres de l'Union de La Haye soient parties à l'Acte de Genève.

26. **Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.** Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI propose des procédures rapides et économiques de règlement des litiges de propriété intellectuelle sans recourir aux tribunaux. Il administre les litiges et fournit des services d'expert en matière de mécanismes extrajudiciaires de règlement des litiges.

#### *Noms de domaine*

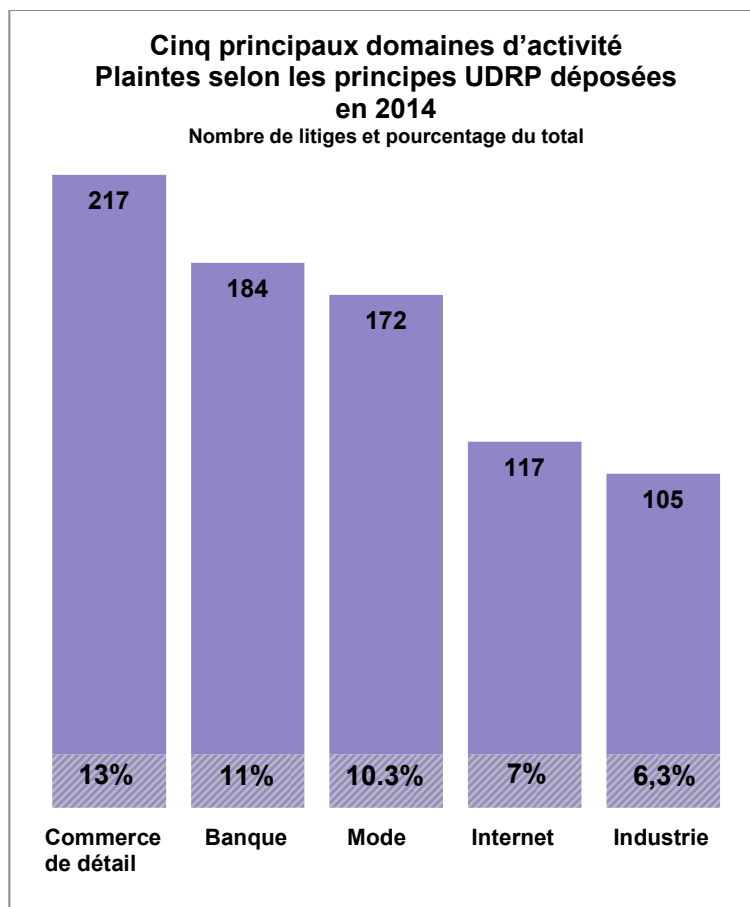
27. Depuis que l'OMPI a administré le premier litige en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) en 1999, les procédures dont il a été saisi ont porté au total sur plus de 32 000 marques et plus de 60 000 noms de domaine.



Les 2015 litiges relatifs aux noms de domaine dont a été saisie l'OMPI jusqu'ici en 2015 dépassent de 3,9% le nombre de plaintes reçues au cours de la même période en 2014. En 2014, le nombre total de litiges pour cybersquattage soumis à l'OMPI a augmenté de 2%, avec 2634 plaintes déposées par des propriétaires de marques invoquant une atteinte à leurs droits.

28. Les litiges administrés par l'OMPI en vertu des principes UDRP ont impliqué des parties issues de 108 pays en 2014. Les trois principaux secteurs d'activité des requérants étaient le commerce de détail (13% des litiges), la banque et la finance (11%) ainsi que la mode (10%). Les procédures ont été instruites par 297 experts de l'OMPI provenant de 43 pays et dans 16 langues différentes. Les noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) représentaient 13% des plaintes, 71 administrateurs de domaines nationaux ayant désigné l'OMPI pour assurer ce service.





29. Les enregistrements dans les domaines génériques de premier niveau (gTLD) nouvellement introduits ont donné lieu aux premiers litiges instruits en vertu des principes UDRP. Avec près de 800 nouveaux gTLD opérationnels sur les 1400 ayant fait l'objet d'une demande, les litiges correspondants représentent à ce jour quelque 14% des dossiers instruits par l'OMPI en 2015.

#### *Litiges de propriété intellectuelle*

30. Des litiges ont été soumis en vertu des règlements de médiation et d'arbitrage de l'OMPI concernant des brevets, des marques, des logiciels, des accords de R-D et des contrats de franchisage. Si ces litiges mettent en présence des parties ayant incorporé les clauses de l'OMPI dans leurs transactions de propriété intellectuelle, les procédures extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI s'inscrivent aussi de plus en plus souvent dans un contexte public. En collaboration avec les offices de propriété intellectuelle et les bureaux de droit d'auteur intéressés, l'OMPI offre aux parties des solutions économiquement rationnelles pour régler devant ces offices les litiges relatifs aux atteintes à leurs droits. Ainsi, en 2015, l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOP HL) a désigné le Centre comme institution de médiation potentielle, au choix des parties, pour les litiges portés devant l'IPOP HL impliquant une ou plusieurs parties ayant leur siège en dehors des Philippines. En 2015 également, la Commission du droit d'auteur de la Corée et l'Agence coréenne du contenu créatif ont commencé à proposer une procédure de médiation de l'OMPI pour les litiges mettant en présence une partie internationale. Une collaboration est également en cours avec les offices du Brésil, de la Colombie, de l'Indonésie, du Mexique et de Singapour. Sur la base du premier retour d'expérience, le Centre vient de publier un guide pratique à l'intention des offices qui envisagent d'établir des programmes de règlement extrajudiciaire des litiges.

31. En 2015, le Centre a établi la procédure d'urgence pour le règlement des litiges de propriété intellectuelle survenant dans le cadre de salons organisés à Palexpo. Ce nouveau mécanisme, qui vise à protéger les exposants et les non-exposants des atteintes à leur droit d'auteur ou à leurs droits sur des marques ou des dessins et modèles, a été utilisé pour la première fois au Salon international de l'auto de Genève 2015.

32. Ayant déjà collaboré avec la Franchising and Licensing Association de Singapour et l'Association espagnole des franchiseurs, le Centre a conclu en 2015 un accord avec la Fédération suisse de la franchise pour sensibiliser les parties prenantes aux options extrajudiciaires de règlement des litiges.

33. Certains des principaux déposants selon le PCT sont parties à des litiges concernant des normes relatives aux brevets dans le domaine des télécommunications dans plusieurs ressorts juridiques. Dans certains de ces pays, les tribunaux et les autorités chargées du droit de la concurrence encouragent depuis peu les parties à régler ces litiges par la médiation ou l'arbitrage. En 2015, le Centre a collaboré avec des organismes de normalisation afin de promouvoir les mécanismes extrajudiciaires de l'OMPI pour les litiges portant sur les conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND).

### **Cadre juridique international**

34. **Traités existants.** Depuis septembre 2014, on a dénombré 20 nouvelles adhésions aux 26 traités administrés par l'OMPI, dont une majorité d'adhésions de la part de pays en développement. Quatre traités (dont la Convention instituant l'OMPI) comptent désormais plus de 100 parties contractantes et, si l'on se fie au rythme des adhésions ces cinq dernières années, cinq autres traités au moins peuvent atteindre les 100 parties contractantes d'ici 2020.

35. L'Organisation s'attend également à ce que deux des trois derniers arrangements internationaux conclus, à savoir le *Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles* de 2012 et le *Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées* de 2013, qui comptent respectivement 9 et 10 adhésions, entrent vigueur au cours du prochain exercice biennal. Il convient de souligner que ces traités ont recueilli un nombre de signatures plus élevé que tout autre traité de l'OMPI dans la première année suivant leur adoption, avec respectivement 74 et 80 signataires, ce qui dénote une large volonté d'adhésion de la part des États membres de l'OMPI. Pour faciliter le processus d'entrée en vigueur de ces traités, nous nous sommes efforcés d'aider les États membres à préparer leur ratification ou adhésion ainsi que leur mise en œuvre. Des réunions régionales et interrégionales ont été organisées durant l'année écoulée afin de fournir aux États membres des informations pratiques visant à faciliter la ratification et l'application de ces traités. Des séminaires et ateliers fructueux ont ainsi été tenus à Praia (Cabo Verde) à l'intention des pays lusophones, à Mascate (Oman) à l'intention des pays arabophone, à Singapour pour les pays de la région Asie et Pacifique et à Tbilissi (Géorgie) pour les pays du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe orientale. En outre, 2014 a vu le lancement du Consortium pour des livres accessibles (ABC) afin d'aider les États membres à élaborer les outils et rassembler les ressources nécessaires pour permettre aux bénéficiaires de procéder à la production et à la diffusion d'ouvrages, de manuels et de matériel didactique en format accessible dès l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech.

36. **Adoption de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques.** Le 20 mai 2015, l'*Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques* a été adopté à l'issue d'une conférence diplomatique tenue à Genève. Ce nouvel acte modernise l'Arrangement de Lisbonne de 1958 en vigueur ouvrant ainsi pour les producteurs de produits d'origine de qualité, tels que le café, le thé, les fruits, le vin, les poteries, le verre ou le tissu, la

voie à l'enregistrement et à la protection au niveau international des indications géographiques relatives à leurs produits. Jusqu'ici, le système de Lisbonne prévoyait uniquement l'enregistrement et la protection d'une catégorie plus spécifique, les appellations d'origine, qui exige généralement de se conformer à des exigences plus strictes au niveau national pour pouvoir en relever.

37. Tant les indications géographiques que les appellations d'origine sont des signes apposés sur des produits ayant une origine géographique précise et créent un lien qualitatif entre le produit qu'elles distinguent et ce lieu d'origine. Dans le cas d'une indication géographique, le produit concerné doit posséder au moins une qualité ou un caractère imputable au lieu d'origine, par exemple sa réputation, tandis que les appellations d'origine constituent un type particulier d'indication géographique ayant un lien plus fort avec le lieu d'origine, la qualité ou les caractères d'un produit protégé par une appellation d'origine devant résulter exclusivement ou essentiellement de son origine géographique.

38. En s'attachant à développer le cadre juridique, le traité tient également compte des exigences des pays utilisant des systèmes juridiques différents pour protéger les indications géographiques. Les différents pays auront ainsi la possibilité de mettre en œuvre la protection prévue par l'Acte de Genève, soit dans le cadre d'un système sui generis de protection des appellations d'origine ou des indications géographiques, soit dans le cadre d'un système des marques prenant en considération les marques collectives et les marques de certification. Le nouvel acte modernise la définition de la portée de la protection et prévoit plusieurs mesures de sauvegarde, notamment des procédures participatives pour s'opposer à ce qu'un enregistrement prenne effet dans un pays donné ou pour invalider ses effets, ou la protection de droits antérieurs sur des marques, de noms de personnes utilisés en affaires et de droits fondés sur des dénominations de variétés végétales ou de races animales.

39. Douze États ont signé l'Acte de Genève, qui restera ouvert à la signature pendant 12 mois à compter de la date de son adoption et entrera en vigueur dès que cinq parties contractantes l'auront ratifié ou y auront adhéré.

40. **Droit d'auteur et droits connexes.** L'un des principaux thèmes de discussion au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) depuis plusieurs années est la mise à jour du cadre juridique international relatif à la radiodiffusion. Les règles de droit international régissant actuellement la radiodiffusion datent de la Convention de Rome de 1961, bien avant que l'Internet soit conçu et que les activités commerciales en ligne soient autorisées. Les discussions entamées de longue date dans le cadre du SCCR ont pris un nouvel élan cette année avec la tenue de deux réunions fructueuses au cours desquelles les délégations ont pu faire progresser les discussions sur certains principes fondamentaux. À l'appui des débats, une séance d'information d'une journée a été axée sur les tendances et l'évolution actuelles au niveau technologique dans un secteur de la radiodiffusion en constante mutation. Bien que le SCCR n'ait pas réussi à convenir d'une feuille de route concernant la tenue d'une conférence diplomatique en 2016, les États membres auront de nouveau l'occasion, au cours de l'année prochaine, de trouver un accord sur des résultats concrets.

41. Dans le cadre du SCCR, les États membres ont également poursuivi l'examen des exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d'archives; des établissements d'enseignement et de recherche; et des personnes souffrant de handicaps autres qu'une déficience visuelle. Le comité est convenu de poursuivre le débat factuel sur la question et, à plusieurs reprises, s'est déclaré favorable à la mise à disposition de davantage de sources d'information. Le SCCR a par ailleurs accueilli avec satisfaction une étude sur les limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives établie par M. Kenneth Crews, qui présente la situation dans l'ensemble des 188 États membres de l'OMPI, et plusieurs autres études sont en cours de réalisation.

42. **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)**. Le SCT a poursuivi ses travaux sur le projet de traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) lors de ses trente-deuxième et trente-troisième sessions tenues respectivement en novembre 2014 et en mai 2015. Le projet de DLT et le projet de règlement d'exécution comportent à présent 32 articles et 17 règles, dont quelques-uns seulement font l'objet de variantes ou de propositions.

43. Les travaux du SCT sur le DLT visent à créer des moyens plus simples et efficaces de favoriser l'innovation dans le domaine des dessins et modèles en facilitant l'accès au système de protection des dessins et modèles grâce à la simplification des formalités d'enregistrement. Ces travaux revêtent une importance considérable dans la mesure où les dessins et modèles présentent un intérêt particulier pour les créateurs nationaux ou résidents. De tous les titres de propriété industrielle, les dessins et modèles industriels sont ceux dont l'enregistrement est le plus largement demandé par les utilisateurs nationaux. Selon l'édition 2014 du rapport intitulé Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle, 85,4% des 1,24 million de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles déposées dans le monde en 2013 l'ont été par des déposants résidents, qui ont également été à l'origine de la majorité des dépôts dans 15 des 20 principaux offices de dépôt.

44. **Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)**. À sa session de 2014, l'Assemblée générale n'a pas pris de décision sur le programme de travail de l'IGC pour 2015. Le comité ne s'est donc pas réuni depuis 2014. Il est escompté qu'à sa session de 2015, l'Assemblée générale examinera la question du renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2016-2017 et trouvera un accord sur la question. Un grand nombre d'États membres attendent beaucoup des négociations au sein de l'IGC, qui ont été longues et difficiles. Les résultats dans ce domaine, qui auront des incidences sur les politiques, le droit et la pratique en matière de propriété intellectuelle, devraient bénéficier aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux autres parties prenantes.

45. En 2015, le Secrétariat a continué de mener, à la demande, des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique destinées à permettre aux États membres et aux autres parties prenantes d'avoir une compréhension approfondie des enjeux et des options afin d'être en mesure de prendre des décisions en toute connaissance de cause lors des futures sessions de l'IGC, ainsi qu'aux niveaux régional et national. Un nouveau cours d'enseignement à distance a été lancé et, avec la contribution financière du Gouvernement australien et de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, deux séminaires internationaux ont été organisés à Genève afin de mettre en commun les pratiques, les données d'expérience et les études de cas concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. L'organisation de ces séminaires a été largement saluée.

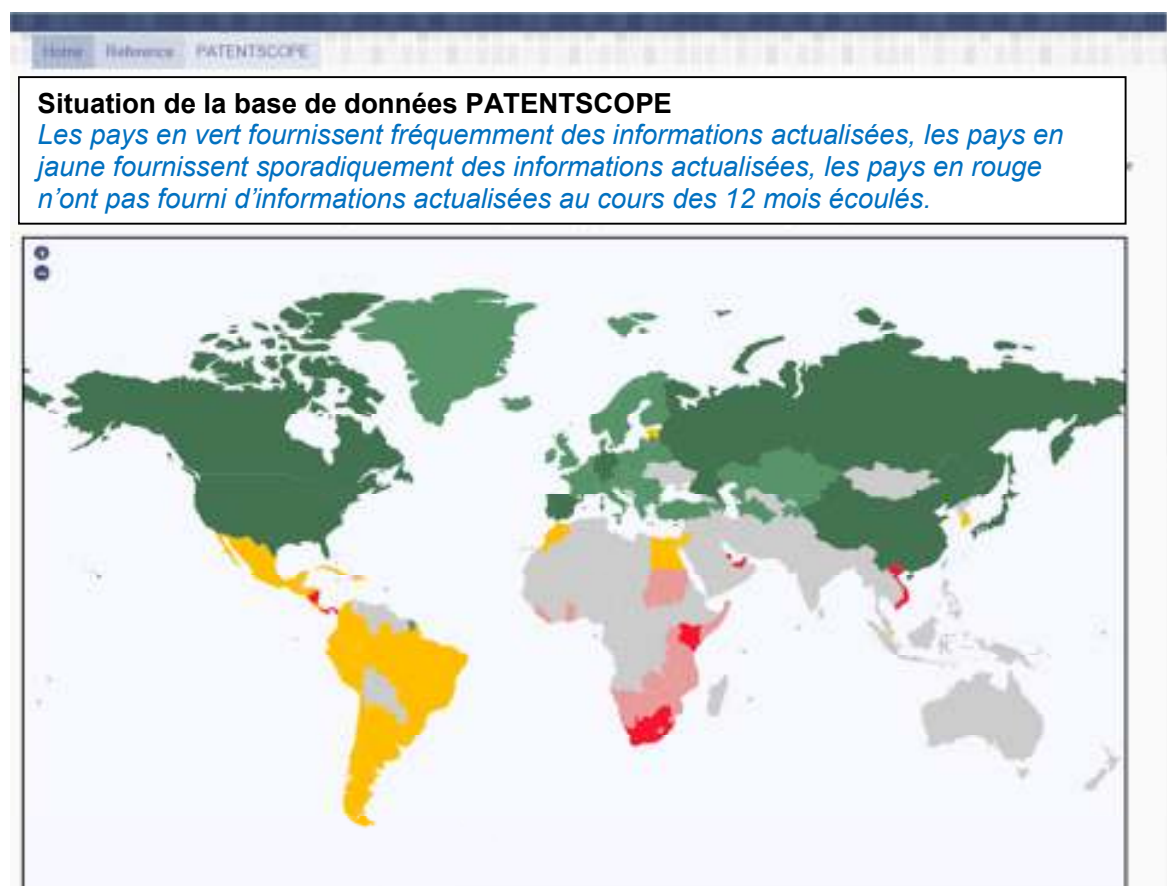
#### **Bases de données mondiales, outils et plates-formes informatiques**

46. Des progrès gigantesques ont été accomplis dans l'élaboration et la mise en place des éléments essentiels de l'infrastructure logicielle étayant le fonctionnement du système de propriété intellectuelle au niveau mondial.

47. **Bases de données mondiales et moteurs de recherche**. L'Organisation compte cinq bases de données mondiales qui couvrent les divulgations effectuées dans le cadre du dépôt et de l'enregistrement des différents droits de propriété intellectuelle, les lois et traités nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle et les statistiques de propriété intellectuelle. Ces bases de données permettent aux décideurs, aux entreprises et aux universitaires d'utiliser l'information économique et commerciale produite par le système de la propriété intellectuelle. Elles fournissent une base empirique pour faciliter l'analyse et la décision, ainsi que l'accès à la technologie et au savoir.

## PATENTSCOPE

48. La base de données de l'Organisation sur les brevets, PATENTSCOPE, est devenue un instrument précieux et de portée réellement mondiale, avec un nombre croissant d'offices de propriété intellectuelle qui communiquent leurs données de brevet (36 offices nationaux et trois offices régionaux, à savoir l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB) et l'Office européen des brevets (OEB), comme indiqué sur la carte ci-après). L'OMPI a amélioré l'ergonomie et la sécurité de la base PATENTSCOPE, ainsi que la formation à cet égard. Ainsi, le passage au protocole *https* permet par exemple de crypter le trafic, de sorte que l'activité des utilisateurs ne peut pas être surveillée. Une nouvelle fonction d'exportation permet de transférer jusqu'à 10 000 résultats de recherche sur une feuille de calcul afin d'améliorer la présentation visuelle et l'analyse. En outre, l'accès à l'information sur la situation juridique des brevets a été facilité au moyen d'un nouveau portail mondial, dénommé Patent Register Portal, intégré à PATENTSCOPE et qui permet d'accéder aux sites Web de plus de 150 offices de propriété intellectuelle du monde entier pour s'informer de la situation juridique des brevets au niveau national.

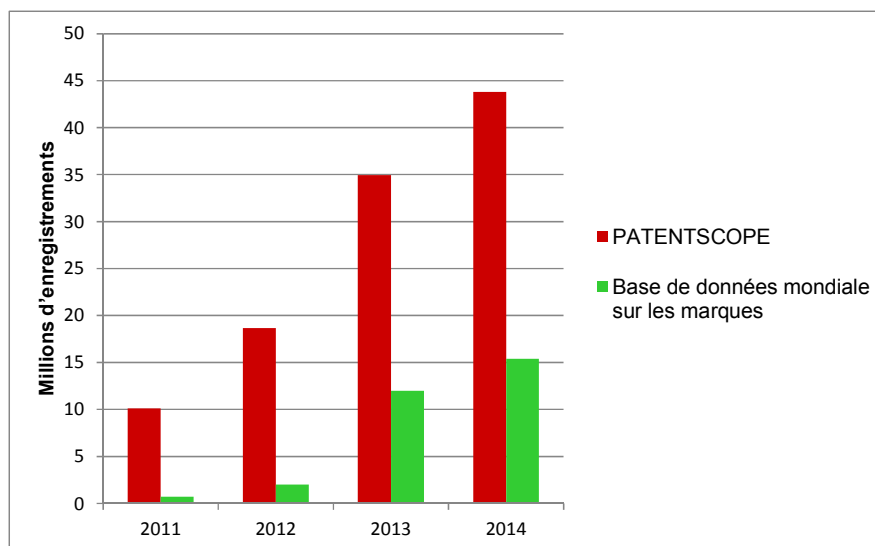


*Base de données mondiale sur les marques et base de données mondiale sur les dessins et modèles*

49. La base de données mondiale sur les marques répertorie les données sur les marques du système de Madrid, les données relatives aux appellations d'origine du système de Lisbonne, les emblèmes protégés en vertu de l'article 6<sup>ter</sup> de la Convention de Paris et les données nationales sur les marques enregistrées de 22 pays. La fonction novatrice de recherche par image de la base de données mondiale sur les marques, qui permet aux utilisateurs d'effectuer

des recherches par similitude d'images et d'éléments figuratifs de marques dans le monde entier, est vivement appréciée des offices de propriété intellectuelle comme des utilisateurs, et les travaux se poursuivent en vue de la perfectionner.

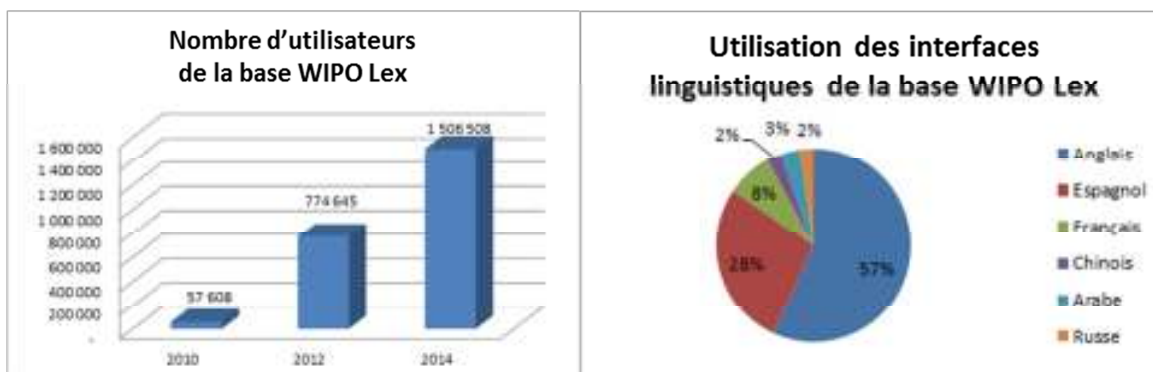
Évolution du contenu de la base PATENTSCOPE  
et de la base de données mondiale sur les marques



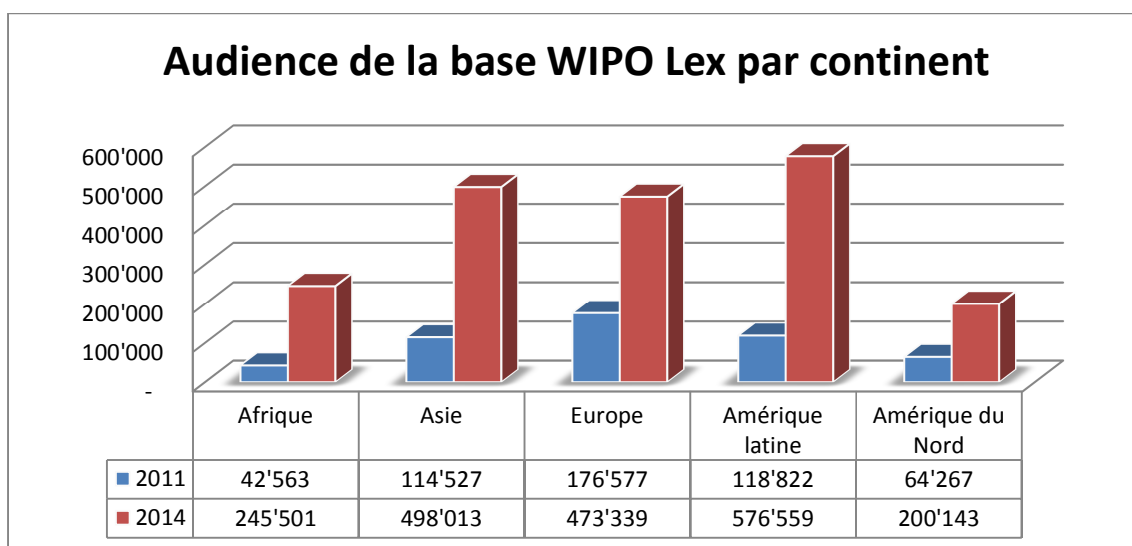
50. La base de données mondiale sur les dessins et modèles a été lancée en janvier 2015 et donne accès aux données relatives aux dessins et modèles provenant du système de La Haye et, à ce stade, de cinq collections de données nationales, à savoir celles du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la Nouvelle-Zélande. D'autres collections nationales seront intégrées dans les mois à venir.

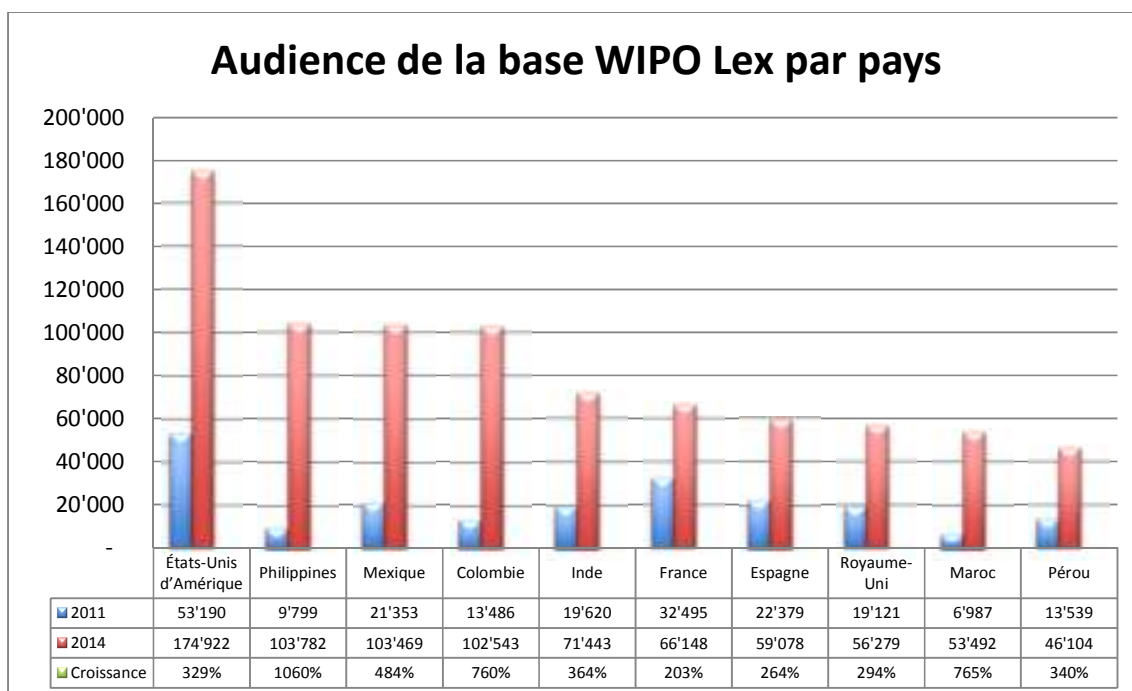
#### WIPO Lex

51. Cette année marque le cinquième anniversaire du lancement de WIPO Lex, la base de données mondiales de l'Organisation sur les lois et traités de propriété intellectuelle. WIPO Lex est la collection la plus complète, officielle et fiable de lois, règlements et traités de propriété intellectuelle de 196 pays. Elle contient plus de 13 000 documents juridiques, qui sont accessibles par l'intermédiaire d'une interface en six langues. Bien que la plupart des documents soient détenus dans leur langue originale, nous nous efforçons de mettre à disposition les traductions dans toutes les langues officielles de l'ONU lorsque c'est possible.



52. En 2014, la base WIPO Lex a été consultée par plus de 1,5 million d'utilisateurs, plusieurs pays en développement se classant parmi les 10 pays les plus actifs. Ainsi, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine ont enregistré une forte progression du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex, dépassant l'Europe et l'Amérique du Nord où le nombre d'utilisateurs continue de croître régulièrement. C'est ainsi que les Philippines sont passées de la vingt-sixième position en 2010 à la deuxième en nombre d'utilisateurs de la base de données WIPO Lex en 2013 et 2014. La popularité croissante des interfaces linguistiques nouvellement ajoutées (arabe, chinois et russe) contribue à l'augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex.

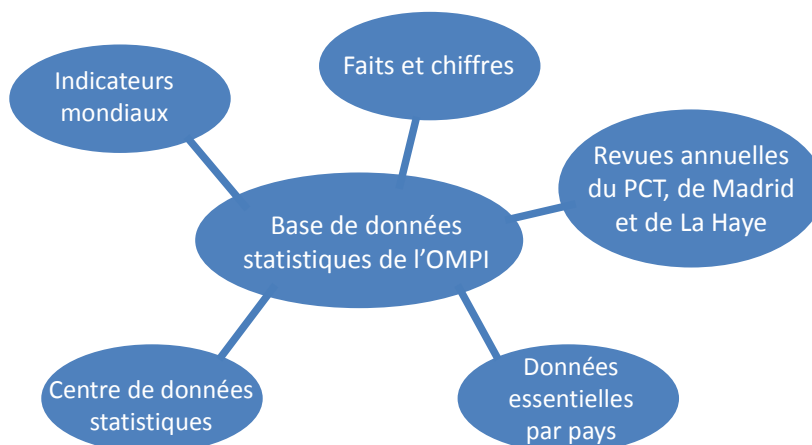




### Statistiques

53. Les statistiques de propriété intellectuelle sont devenues un critère important pour un large éventail de décideurs. Les offices de brevets et de marques du monde entier se fient aux statistiques de propriété intellectuelle pour l'organisation et la planification de leurs opérations. Faisant partie des rares indicateurs permettant de surveiller l'activité d'innovation d'un pays à l'autre et au fil du temps, les statistiques de propriété intellectuelle jouent également un rôle central dans l'analyse des résultats des systèmes d'innovation. Les statistiques de l'OMPI permettent ainsi de se faire une idée du système mondial de propriété intellectuelle et des résultats en matière d'innovation dans le monde.

### Produits statistiques de l'OMPI

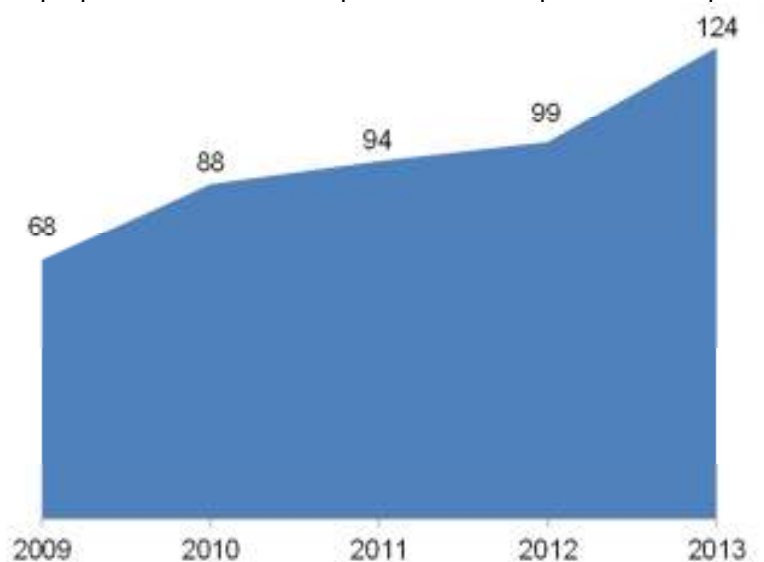


54. Nos données remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et offrent aujourd'hui une mine d'informations statistiques couvrant l'essentiel de l'activité en matière de propriété intellectuelle. Consciente que les besoins varient selon les utilisateurs, l'OMPI donne accès à ces données



par l'intermédiaire d'une variété de produits statistiques gratuits, allant des téléchargements personnalisés d'extraits de données brutes depuis le Centre de données statistiques aux aperçus des principales tendances mondiales dans notre publication annuelle relative aux indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle, en passant par les résumés fournis dans la brochure intitulée Faits et chiffres de l'OMPI et les données statistiques essentielles par pays. Enfin, les Revues annuelles des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye offrent une analyse statistique de l'évolution de ces systèmes de dépôt.

Couverture des données statistiques de l'OMPI : nombre d'offices de propriété intellectuelle répondant aux enquêtes statistiques



55. Nous savons gré aux offices de brevets nationaux et régionaux de communiquer leurs statistiques annuelles. Nous continuerons de nous efforcer à élargir la couverture de nos données statistiques et sommes disposés à aider les offices qui n'ont pas encore été en mesure de communiquer leurs données.

#### *Outils de recherche et classifications internationales*

56. L'OMPI administre quatre systèmes internationaux de classement (la classification internationale des brevets (CIB), la classification de Nice, relative à la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, la classification de Vienne, relative aux éléments figuratifs des marques, et la classification de Locarno, relative aux dessins et modèles industriels), qui ont été établis il y a plus de 40 ans par quatre traités. L'exercice biennal considéré, 2014-2015, marque un jalon essentiel dans la modernisation, toujours en cours, de ces systèmes. Les deux principaux sont désormais actualisés plus fréquemment, systématiquement et de manière plus approfondie au regard des progrès technologiques, du raccourcissement du cycle de vie des nouveaux produits et services et du développement des cybermarchés mondiaux.

57. Le rythme de révision et de mise à jour de la CIB a été accéléré, comme en témoigne le nombre de nouvelles subdivisions adoptées et intégrées dans la CIB, qui est passé de 340 en 2014 à 480 en 2015. La modification de la plate-forme en ligne de publication de la CIB, avec l'adoption d'un nouvel outil de recherche et d'un nouveau lecteur permettant de comparer les principaux systèmes de classement des brevets, a considérablement amélioré l'accessibilité

de la publication de la CIB, comme il ressort de la forte augmentation de 61% par rapport à l'année précédente du nombre de personnes consultant la publication en ligne de la CIB.

58. Le premier cycle de révision de la classification de Nice depuis l'introduction d'une révision et d'une publication annuelles, en 2013, vient d'être achevé avec succès (auparavant, les révisions avaient lieu tous les cinq ans). La modification de la fréquence des révisions était nécessaire compte tenu d'un certain nombre de tendances récentes telles que le raccourcissement du cycle de vie des produits, la diversification et la personnalisation des produits et le large éventail de nouveaux services offerts sur les cybermarchés. Les États membres ont adopté quelque 490 nouvelles entrées et 760 autres ont fait l'objet de modifications à des fins d'amélioration et de clarification sur la liste des produits et services. Les intitulés de classe ont commencé à faire l'objet d'une révision de fond pour la première fois depuis 25 ans. Ces modifications devraient simplifier considérablement le travail de classement lorsqu'elles seront mises en œuvre en 2016. Une nouvelle version officielle en espagnol intégrant les modifications proposées par les États membres a été lancée.

### *Outils multilingues*

59. L'Organisation est fermement résolue à améliorer l'accès aux données de propriété intellectuelle en réduisant les obstacles linguistiques. Les outils élaborés en interne à cet égard sont à la fois exceptionnels et novateurs.

60. Nous avons mis au point un outil unique de recherche sur les brevets, le WIPO CLIR (Cross Lingual Information Retrieval) et amélioré ses performances et sa portée. Il permet désormais aux utilisateurs de convertir automatiquement une requête de recherche simple dans une seule langue en une requête élargie à 12 langues, ce qui améliore considérablement les résultats de la recherche d'informations en matière de brevets.

61. Notre outil de traduction automatique, WIPO Translate, qui est intégré à PATENTSCOPE, est désormais disponible dans huit langues, ce qui permet aux utilisateurs de consulter les documents de brevet en texte intégral dans ces langues. Ses performances en matière de traduction des documents de brevet dépassent systématiquement celles des outils de traduction automatique les plus fréquemment utilisés. Ses excellents résultats ont été reconnus par d'autres organisations du système des Nations Unies. Nous avons installé des variantes sur mesure de WIPO Translate au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et dans plusieurs institutions spécialisées à la demande de ces organisations, qui les utilisent pour faciliter leur travail de traduction.

62. Nous avons également lancé WIPO Pearl, un portail terminologique multilingue destiné à faciliter l'accès aux termes scientifiques et techniques issus des documents de brevet. Son schéma de recherche linguistique et par carte conceptuelle favorise une utilisation précise et uniforme de la terminologie dans les différentes langues (actuellement, 10 langues, 100 000 termes et 15 000 concepts) et facilite la recherche et le partage des connaissances scientifiques et techniques.

63. **Plates-formes mondiales de propriété intellectuelle.** Dans un monde interconnecté, où les pratiques en matière de propriété intellectuelle deviennent également de plus en plus mondialisées, il est essentiel de rendre les données accessibles aux parties prenantes sur des plates-formes technologiques communes et fiables. L'Organisation a réalisé des progrès considérables dans la mise sur pied d'un réseau de plates-formes mondiales de propriété intellectuelle destinées à appuyer les offices de propriété intellectuelle dans l'administration et l'examen des droits de propriété intellectuelle. Plus particulièrement, nous avons poursuivi l'exploitation et le développement de deux plates-formes visant à favoriser l'échange efficace de documents de propriété intellectuelle entre offices, à savoir le WIPO DAS (service d'accès numérique) et le WIPO CASE (accès centralisé à la recherche et à l'examen).

64. Le système WIPO DAS est actuellement utilisé par 10 offices de propriété intellectuelle participants. À la fin de 2014, l'OMPI a modernisé le portail du DAS afin de renforcer la sécurité et l'accessibilité pour les déposants souhaitant transférer une copie numérique d'un document de priorité.

65. Le système WIPO CASE est en train d'être largement adopté, trois offices de l'IP5 étant désormais connectés, suivis prochainement par d'autres offices. Utilisé au total par 18 offices, le WIPO CASE offre une plate-forme mondiale sur laquelle les offices de propriété intellectuelle peuvent partager les résultats de la recherche et de l'examen en matière de brevets et d'autres documents connexes (informations contenues dans les dossiers), ce qui facilite la collaboration internationale en matière d'examen des brevets et améliore la qualité des brevets. L'Organisation définit le cadre réglementaire applicable à l'administration de la plate-forme WIPO CASE et fournit l'appui technique.



Le système WIPO CASE permet aux offices de propriété intellectuelle de partager en ligne les résultats de la recherche et de l'examen

## Développement

66. Conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement, la coopération pour le développement a été prise en considération de telle façon que les questions de développement sont intégrées dans toutes les parties des programmes de l'Organisation. En plus des activités décrites ci-dessus, qui témoignent de l'intégration du développement dans tous les programmes, l'Organisation a effectué un travail important spécialement destiné à améliorer la capacité des pays en développement de participer au système de propriété intellectuelle et de l'utiliser.

67. **Conception de stratégies en matière de propriété intellectuelle.** Au cours de l'année écoulée, nous avons élargi nos travaux destinés à élaborer des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et à contribuer à la mise en œuvre de ces stratégies afin de créer un environnement plus favorable pour l'innovation et la créativité dans les pays en développement, y compris les pays les moins avancés (PMA) et les pays en transition. Fin 2014, les plans ou stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale avaient été adoptés ou étaient en

cours de mise en œuvre dans 37 pays au total (21 en Afrique, 2 dans les pays arabes, 8 dans la région Asie et Pacifique et 6 dans la région Amérique latine et Caraïbes), 17 d'entre eux étant des PMA. En outre, plusieurs pays en transition ont adopté des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle (Slovénie, Tadjikistan et Turquie) ou se sont lancés dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie au cours de l'année écoulée (Bulgarie, Géorgie, Pologne et Turkménistan).

68. L'année dernière, nous avons également peaufiné notre approche de la coopération technique en renforçant encore le dialogue avec les États membres afin de donner la priorité à leurs besoins essentiels, de cibler plus directement la reddition de comptes et la viabilité des résultats, d'accroître les capacités institutionnelles et d'obtenir des avantages économiques concrets pour les parties prenantes en matière de propriété intellectuelle. Nous continuons de nous efforcer à mieux évaluer les résultats de l'assistance que nous offrons et, au cours de l'année écoulée, nous avons effectué deux évaluations après mise en œuvre dans la République de Moldova et en Serbie. À ce jour, les résultats des évaluations indiquent que la mise en œuvre réussie des stratégies nationales de propriété intellectuelle a un effet positif sur les économies nationales, par rapport aux résultats observés dans des pays à un niveau de développement analogue.

69. **Cadre réglementaire.** L'Organisation donne des conseils d'ordre législatif à la demande de pays qui cherchent, en particulier, à rendre leur législation conforme aux exigences découlant des traités. La plupart des demandes de conseils législatifs reçues des États membres sont stimulées par l'intérêt d'une adhésion à un traité de l'OMPI sur le droit d'auteur, qu'il s'agisse d'un traité récent ou d'un traité déjà en vigueur, notamment la Convention de Berne, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). En 2014, une assistance législative en matière de droit d'auteur a été fournie à 114 États membres à leur demande, et il faudra probablement prévoir au moins le même niveau d'assistance en 2015. Dans le domaine de la propriété industrielle, une assistance dans le domaine législatif a été fournie à 17 États membres et une organisation intergouvernementale.

70. **Études économiques.** Afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies efficaces de propriété intellectuelle, il est essentiel de bien comprendre les structures économiques locales et la façon dont les choix en matière de politique générale influent sur les performances économiques. L'Organisation offre une assistance aux pays en développement et aux PMA afin d'améliorer leur capacité de mener des études rigoureuses fondées sur des faits en vue de l'élaboration de politiques de propriété intellectuelle. Dans le cadre fixé par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), le Secrétariat a mené des études sur mesure dans plusieurs régions, portant à la fois sur des questions générales relatives à la propriété intellectuelle et à la performance de l'économie dans son ensemble et sur des questions se rapportant précisément à certaines industries et formes de propriété intellectuelle. Ces études s'appuient sur des méthodes de recherche modernes et sur la collaboration, notamment avec des chercheurs locaux. En outre, elles tentent de créer de nouveaux ensembles de données à des fins d'analyses économiques, qui pourront être utilisés par les chercheurs lorsque l'Organisation aura mis un terme à sa participation. Les études ont contribué à des débats de fond sur la propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires et, dans au moins un cas, à des réformes législatives. Elles enrichissent également le débat universitaire général sur la propriété intellectuelle et la performance socioéconomique, et les études de l'OMPI sont souvent présentées lors de conférences internationales et citées dans des articles de revues scientifiques.

71. **Renforcement des capacités.** L'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine stratégique, législatif et de la politique économique est complétée par des activités de renforcement des capacités organisées à la demande des pays en développement afin de faire le point sur les implications réelles des adhésions aux traités administrés par l'OMPI. L'année dernière, l'Organisation a organisé diverses activités pour les États parties au PCT et aux

systèmes de Madrid et de La Haye, ainsi que pour les États qui envisagent une adhésion à ces systèmes. Plus de 3500 participants issus de plus de 60 pays ont participé à ces activités. Par ailleurs, les actions de sensibilisation prévoyaient des séminaires sur le Web, et 17 séminaires sur le Web sur le thème du PCT ont été organisés cette année. Les cours d'enseignement à distance se révèlent également particulièrement utiles dans ce contexte et 2686 personnes ont suivi le cours d'introduction au PCT en 2014, dont beaucoup dans des pays en développement et des pays en transition. Des programmes plus généraux de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle ont également été organisés à l'échelle nationale, régionale et interrégionale pour un large public, et quelque 3000 fonctionnaires et parties prenantes issus de 94 pays en développement et cinq organisations intergouvernementales régionales y ont participé.

72. Le projet sur le renforcement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso, au Kenya et au Sénégal, qui relève du Plan d'action pour le développement, a produit d'excellents résultats en 2015 et s'est accompagné d'ateliers de formation qui ont réuni un vaste public dans les trois pays. Ce projet a été mené en étroite collaboration avec les coordonnateurs nationaux désignés ainsi qu'avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il offre aux professionnels du cinéma des outils pratiques pour mieux utiliser le cadre du droit d'auteur pour mobiliser des fonds destinés à la production et générer des possibilités de recettes grâce à une amélioration des pratiques en matière de contrats, une meilleure gestion des droits et transactions dans le domaine de l'audiovisuel, une distribution sécurisée et un apport de recettes grâce à la création de chaînes de valeur juridique. Il aide les pays en développement à établir une infrastructure durable au sein de laquelle l'industrie audiovisuelle peut se développer et apporter une contribution significative à la croissance, la créativité et la création d'emplois.

73. **Académie de l'OMPI.** La demande en faveur des formations proposées par l'Académie de l'OMPI continue de croître, ce qui reflète le succès de l'Académie en tant qu'instrument essentiel utilisé par l'Organisation pour renforcer la capacité de tous les pays de tirer parti du système international de la propriété intellectuelle. En réponse, l'Académie a simplifié ses opérations pour maintenir une offre équilibrée en termes de répartition géographique et présentant un bon rapport coût-efficacité, et elle a effectué des évaluations des besoins en formation pour adapter ses cours à l'évolution des priorités et des besoins des États membres.

74. En 2014, l'Académie a continué d'offrir un large éventail de cours généraux et spécialisés, fondés sur une approche interdisciplinaire et s'adressant à un vaste public. Le programme d'enseignement à distance a été suivi par 34 935 personnes issues de 193 pays, au moyen de 71 cours dispensés en neuf langues et tirant parti des connaissances d'un réseau de 180 experts internationaux en propriété intellectuelle. Environ 2300 bourses ont été accordées à ces participants. Les nombreuses prestations du programme d'enseignement à distance sont sans cesse améliorées et de nouveaux cours ont vu le jour en 2014, notamment un cours sur la propriété intellectuelle et l'accès aux médicaments élaboré conjointement avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale du commerce. L'un des meilleurs indicateurs de réussite en 2014 a été le rôle actif joué par des formateurs bénéficiant de l'appui de l'OMPI, qui sont membres d'offices nationaux de propriété intellectuelle de pays de la catégorie des moins avancés, de pays en développement et de pays en transition, et qui dispensent de plus en plus de cours adaptés à leurs stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.

75. Des programmes destinés à un public particulier sont également proposés. Par exemple, le Programme de perfectionnement des cadres a permis de former 216 fonctionnaires chargés du secteur de la propriété intellectuelle (dont 55% étaient des femmes) issus de pays de la catégorie des PMA, de pays en développement et de pays en transition à des thèmes conventionnels ou nouveaux en rapport avec la propriété intellectuelle; aussi, le Programme destiné aux établissements universitaires, en partenariat avec des universités locales, a proposé six programmes communs de niveau Masters en trois langues en Argentine, en Australie, au Cameroun, en Italie, en République de Corée et au Zimbabwe, dont ont bénéficié 179 étudiants diplômés, dont 92 boursiers de l'OMPI. Ce programme prévoit également des

cours d'été dispensés à des étudiants des deuxième et troisième cycles et à de jeunes cadres, dont le nombre s'élevait à 350 en 2014. Le projet de création de nouvelles académies nationales a également permis d'aider huit États membres, dont cinq proposent déjà des formations à un public national et régional grâce à 86 formateurs certifiés dont plus de 60% sont des femmes.

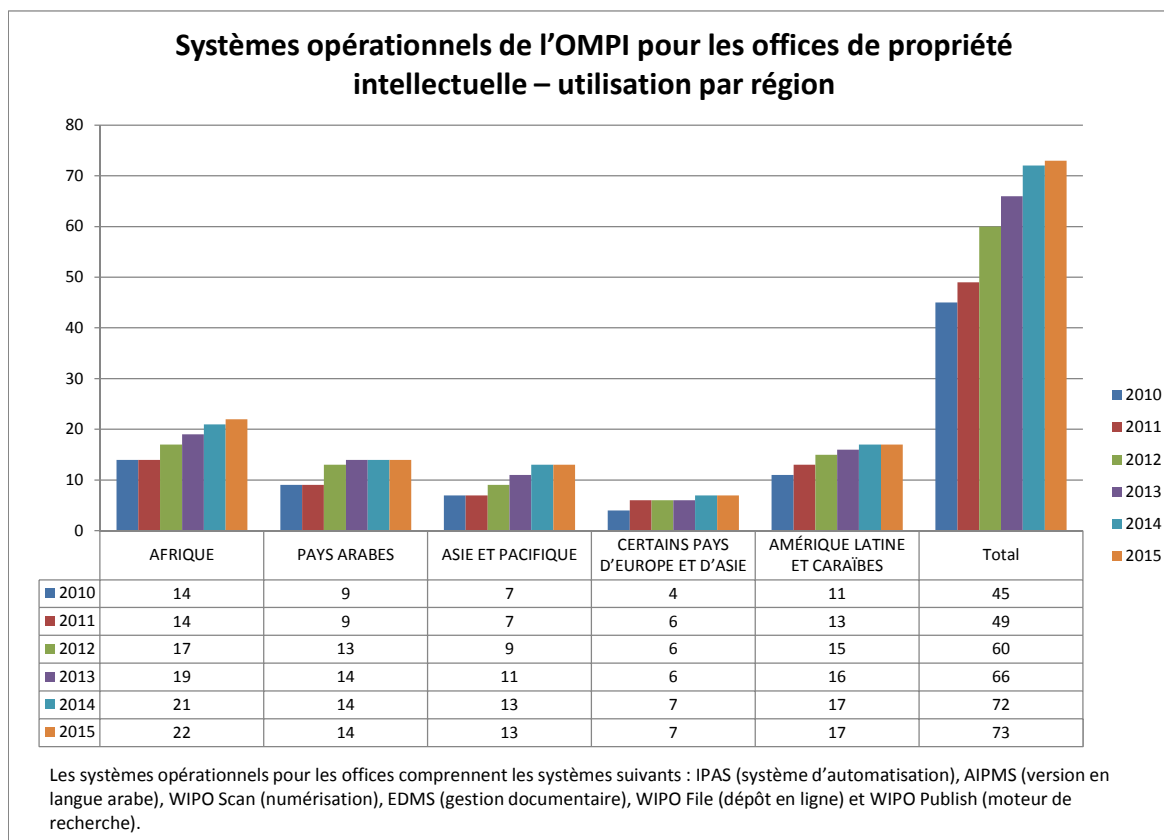
76. **Promotion du respect de la propriété intellectuelle.** Les États membres se sont déclarés partisans d'une sensibilisation à la valeur de la propriété intellectuelle et aux effets négatifs de la contrefaçon et du piratage et, de ce fait, ont complété leurs activités d'application des droits par des efforts en matière de prévention. En conséquence, l'objectif des programmes de l'Organisation est non seulement de fournir une assistance à l'établissement de cadres juridiques et réglementaires, mais aussi de favoriser la coopération stratégique afin de sensibiliser le public. En 2014, compte tenu du vif intérêt exprimé par les États membres, l'Organisation a lancé une enquête sur les activités de sensibilisation menées au niveau national en faveur des enfants et de l'utilisation des techniques de communication, en particulier les médias sociaux, dans les activités d'éducation du public. Elle a établi, avec l'appui financier de la République de Corée, cinq plans de cours pour des enfants âgés de 10 à 15 ans, qui seront utilisés pour répondre aux demandes d'autres États membres. De même, en réponse à des propositions formulées dans le cadre de l'évaluation de nos programmes, l'Organisation a recentré ses activités de renforcement des capacités, axées sur la formation directe, vers le renforcement des instituts de formation spécialisés existants. Ainsi, un manuel de formation sur les poursuites engagées en cas de délit en matière de propriété intellectuelle a été élaboré pour la formation des responsables de l'application des lois et des procureurs, afin de disposer d'orientations concrètes, faciles à comprendre et équilibrées sur les éléments nécessaires aux enquêtes et aux poursuites liées aux délits en matière de propriété intellectuelle.

77. **Programme d'aide aux inventeurs.** Le Programme d'aide aux inventeurs est la première initiative du genre permettant aux inventeurs de pays en développement d'entrer en contact avec des conseils en brevets bénévoles dans leur propre pays, afin de pouvoir assurer la protection de leurs inventions par brevet. Ce programme découle d'un projet commun lancé en association avec le Forum économique mondial en avril 2015, afin de renforcer l'accès au système des brevets des inventeurs et des petites entreprises en mal de ressources et donc de profiter à l'innovation et à la société en général. Le programme pilote a vu le jour en Colombie et devrait comprendre deux autres pays (en Asie et en Afrique) avant la fin de 2015, le but final étant d'étendre le programme aux pays en développement affichant un nombre faible de dépôts et un nombre élevé de rejets en raison du non-respect de certaines conditions de forme.

78. **Universités et PME.** Bien qu'elles constituent le socle de la plupart des économies, les petites et moyennes entreprises (PME) sous-utilisent d'une manière générale le système de la propriété intellectuelle et ne tirent pas parti du rôle que celle-ci peut jouer s'agissant de renforcer leur compétitivité. L'Organisation s'est efforcée de créer une communauté de formateurs ayant les connaissances, les qualifications et l'expérience nécessaires pour apporter aux PME une assistance permanente en matière de gestion de leurs actifs de propriété intellectuelle. Durant l'année écoulée, des cours de formation de formateurs ont été dispensés à quelque 600 formateurs potentiels de 14 pays, 700 participants supplémentaires étant inscrits à un cours conjoint de certification en propriété intellectuelle et commerce organisé en coopération avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle. En outre, une formation personnalisée pour une centaine de femmes inventeurs et chefs d'entreprise de neuf pays a été dispensée lors de l'atelier international organisé à leur intention.

79. Les enjeux propres aux universités et aux instituts de recherche ont bénéficié d'une attention particulière. Pendant l'année écoulée, des universités et des instituts de recherche ont été associés à des projets de développement à long terme et une formation spécifique a été dispensée, notamment un cours de licence sur les applications des technologies de l'information et de la communication dans les sciences de la vie organisé par l'Institut technologique de Monterey (Mexique).

80. **Infrastructure technique.** Pour être en mesure d'offrir des services de gestion des droits de propriété intellectuelle de qualité, efficaces, économiquement rationnels et à long terme, les offices nationaux de propriété intellectuelle ont besoin d'une infrastructure technique moderne et efficace. À la demande d'un grand nombre de PMA et de pays en développement, l'Organisation a renforcé son assistance en matière d'infrastructure technique. En particulier, l'OMPI fournit gracieusement des suites logicielles destinées à aider les offices de propriété intellectuelle des pays en développement à atteindre la stabilité structurelle nécessaire pour leur permettre de remplir leur importante mission.



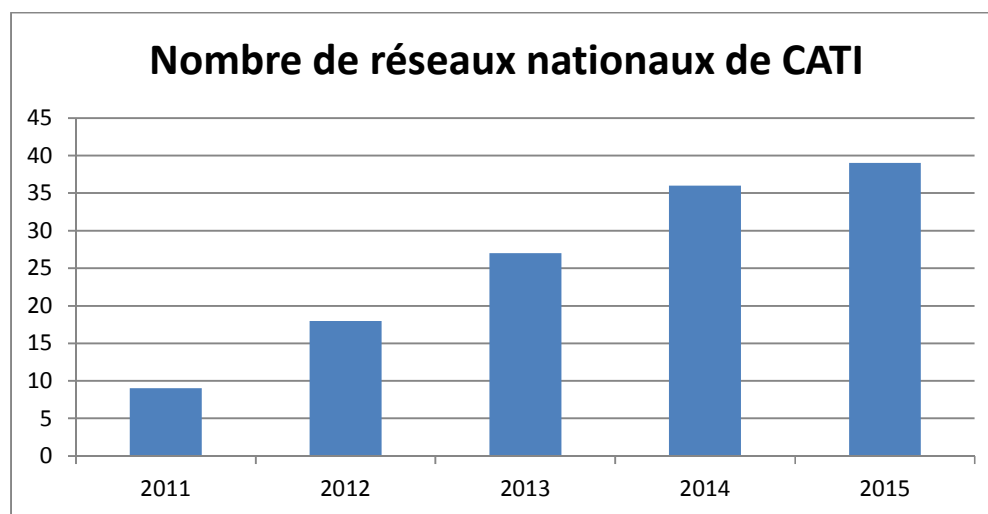
Pays bénéficiant de l'assistance de l'OMPI en matière de modernisation de l'infrastructure technique

81. Le système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) en est un exemple. Le système IPAS facilite le traitement des demandes de droits de propriété intellectuelle dans quelque 70 offices et offre à ceux-ci une gestion des flux entièrement automatisée. Nous avons récemment modernisé le système IPAS non seulement pour permettre aux offices de propriété intellectuelle de réaliser toutes leurs opérations en ligne mais également pour assurer une prise en charge intégrale de la langue arabe et le traitement entièrement électronique. Un nouveau produit dénommé WIPO File permettra aux offices de propriété intellectuelle de recevoir les demandes en ligne et pourra également être intégré aux systèmes de paiement électronique nationaux. Un autre produit nouveau, WIPO Publish, permettra aux offices de rendre toutes leurs données de propriété intellectuelle accessibles en ligne sous une forme se prêtant à la recherche et de les intégrer dans les bases de données mondiales de l'OMPI. Pour assurer un appui efficace à de nombreux utilisateurs concernant un large éventail de produits, le programme a établi récemment un bureau d'assistance IPAS chargé de répondre rapidement aux demandes d'aide des offices.

82. Dans le domaine de l'infrastructure technique du droit d'auteur, un nouveau projet visant à mettre au point un logiciel adapté à la gestion collective du droit d'auteur sous forme de réseau international, WIPO Connect, a été lancé en 2014. Le projet WIPO Connect a déjà bien

progressé, le cahier des charges ayant été établi par un groupe d'experts métier et validé en juillet 2015. Le système doit être installé dans les pays en développement et les PMA en 2016.

83. Le programme de l'Organisation en faveur des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) a été particulièrement bien accueilli. Depuis la création du premier CATI en 2009, l'Organisation s'est efforcée d'améliorer l'accès au savoir dans les pays en développement et les PMA en établissant des centres permettant aux créateurs sur place d'accéder à des ressources de qualité en matière de propriété intellectuelle. Au cours de la seule année écoulée, 10 nouveaux pays se sont associés au programme CATI, qui compte désormais 50 États membres participants.



Le nombre de CATI déjà établis dans 40 de ces pays avoisine 400. La croissance du programme s'appuie sur des activités permanentes de renforcement des capacités dont 25 formations sur site dispensées pendant l'année écoulée, complétées au moyen de tutoriels électroniques en ligne, de webinaires et d'une plate-forme en ligne dénommée eTISC, qui est actuellement utilisée par plus de 1300 collaborateurs des CATI dans le monde entier en vue de partager des connaissances et des données d'expérience et de promouvoir la collaboration et la création de réseaux.

84. Le projet TAG of Excellence visant à établir une norme internationale volontaire d'assurance qualité pour les organisations de gestion collective est entré dans sa deuxième année. En 2014, un Recueil de bonnes pratiques concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes a été mis au point qui, une fois publié, servira de guide pratique aux organisations de gestion collective pour renforcer leur transparence, leur responsabilité et leur gouvernance.

### Partenariats public-privé

85. L'Organisation administre plusieurs partenariats public-privé très fructueux, qui permettent de mobiliser les atouts intellectuels et financiers du secteur privé pour appuyer les programmes de l'Organisation.

86. **WIPO Re:Search.** Consciente de la nécessité de stimuler la réalisation de nouveaux partenariats mondiaux pour contrer l'absence de progrès dans la recherche sur les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose, l'OMPI a lancé en 2011 le projet WIPO Re:Search visant à faciliter la conclusion de partenariats entre les organismes du secteur public et ceux du secteur privé. Cette plate-forme est un lieu où les connaissances, actifs de propriété intellectuelle, composés, services d'experts et autres ressources peuvent être partagés ou



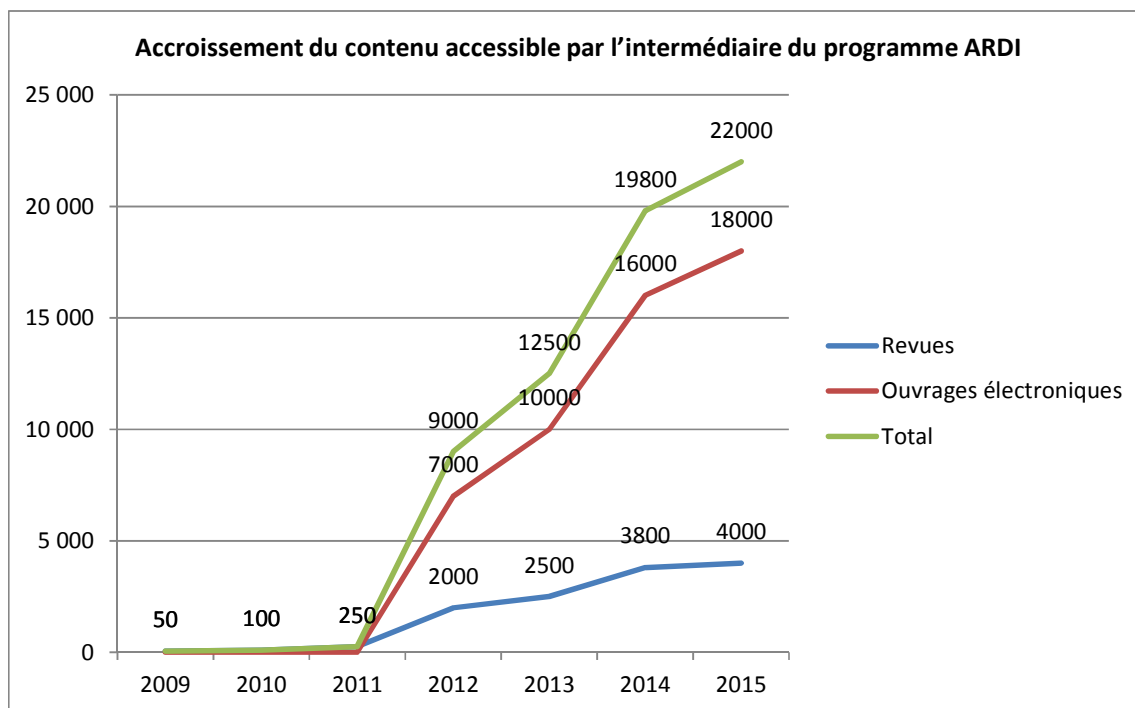
concedés sous licence volontaire afin, à terme, de stimuler la conclusion d'accords de collaboration et l'octroi de licences de brevet à titre gracieux. Au mois de juillet 2015, le programme WIPO Re:Search comptait 94 membres, dont des compagnies pharmaceutiques, des institutions universitaires, des partenariats de mise au point de produits et des instituts de recherche de pays en développement, notamment en Afrique.

87. Pour libérer le potentiel de ce réseau, la plate-forme de partenariats administrée par BIO Ventures for Global Health (BVGH), organisation sans but lucratif spécialisée dans la santé mondiale, met les membres en relation les uns avec les autres en vue de l'établissement d'accords de collaboration productifs. À ce jour, 89 collaborations ont été établies et, avec le généreux concours financier des Gouvernements de l'Australie et du Japon, cinq chercheurs de pays en développement ont entrepris des voyages d'études dans des pays membres du programme WIPO Re:Search en 2013 et 2014. Un sixième chercheur bénéficiera d'un détachement de six mois au second semestre de 2015.

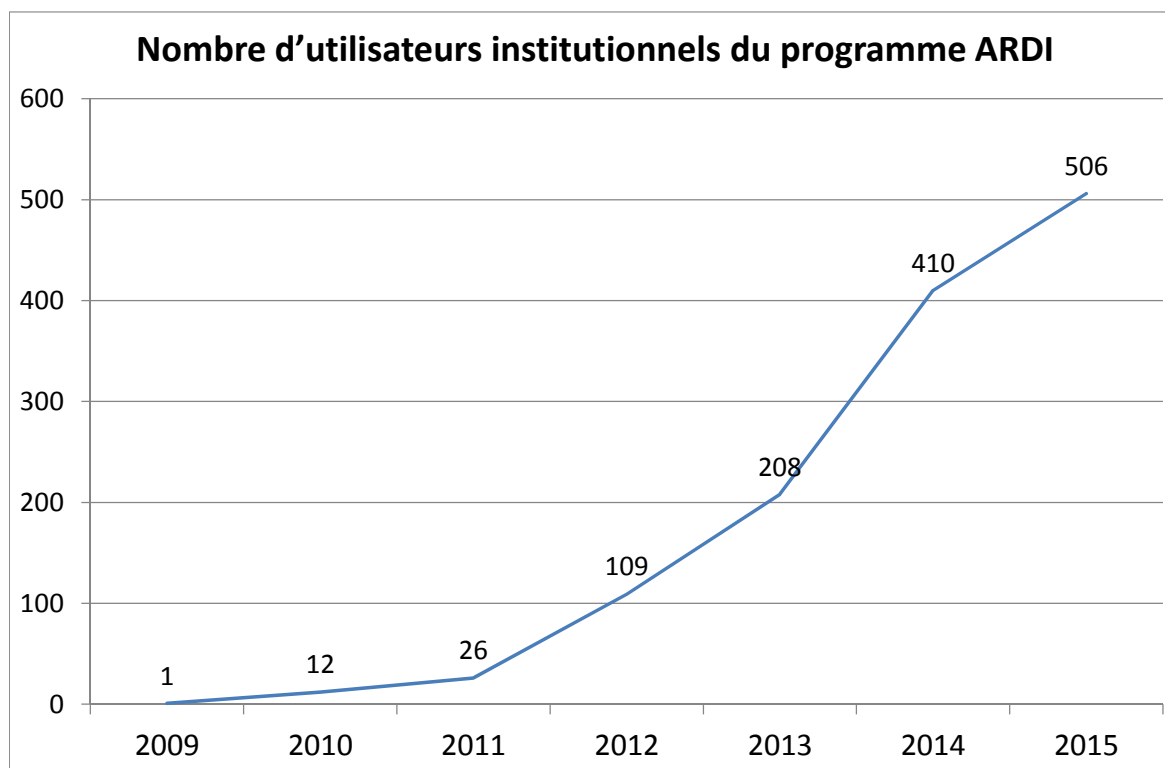
88. **WIPO GREEN.** La bourse d'échange WIPO GREEN donne accès aux technologies vertes (et aux actifs de propriété intellectuelle connexes) à tous stades de développement et met en relation les fournisseurs de technologies propres et les innovateurs à la recherche de solutions pour favoriser la collaboration, le partage et le transfert de savoir-faire ainsi que la concession de licences et la commercialisation. La base de données WIPO GREEN recense désormais plus de 2000 demandes, technologies et services dans le domaine de l'écologie, avec un réseau en expansion de 59 partenaires dans le monde entier qui s'attachent à faciliter la conclusion d'accords ou de transactions visant à promouvoir l'innovation et la diffusion des technologies propres, notamment dans les pays en développement.

89. Pendant l'année écoulée, des projets généreusement financés par le Gouvernement du Japon ont porté sur les besoins et les technologies en matière d'assainissement de l'eau en Indonésie, aux Philippines et au Viet Nam, avec un projet relatif à l'eau et à l'agriculture qui doit suivre sous peu en Afrique de l'Est. Un séminaire sur la mise en relation de la demande et de l'offre a été organisé à Manille en collaboration avec le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC), l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines et la Banque asiatique de développement (ADB).

90. **Programmes ARDI et ASPI.** L'année écoulée a vu une augmentation notable de la consultation des revues scientifiques et techniques et des bases de données commerciales mises à la disposition des particuliers et des institutions des pays en développement et des PMA par l'intermédiaire des programmes ARDI et ASPI de l'Organisation. Le programme relatif à l'accès à la recherche et à l'innovation (ARDI) offre, en collaboration avec des partenaires du secteur de l'édition, un accès gratuit ou à prix abordable aux revues scientifiques et techniques dans les pays en développement. Son contenu s'est considérablement étoffé et, en 2015, le nombre d'utilisateurs est passé de 300 à plus de 500 institutions de 72 pays, qui ont accès à 20 000 revues, ouvrages spécialisés et travaux de référence. Dans le même esprit, le programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), qui donne accès à des bases de données commerciales sur les brevets aux utilisateurs situés dans les PMA et les pays en développement, a vu doubler le nombre d'institutions utilisant ces services, qui est passé de 20 à plus de 40 en 2015.



Le programme ARDI de l'OMPI est l'un des quatre partenariats entre secteur public et secteur privé de l'Organisation des Nations Unies, "Research for Life"



91. **Le Consortium pour des livres accessibles (ABC)**. Depuis son lancement il y a un peu plus d'un an, cette alliance multipartite œuvre pour accélérer la réalisation de l'objectif du Traité de Marrakech, à savoir combler la pénurie de livres, en mettant en œuvre des mesures concrètes pour accroître le nombre d'ouvrages en formats accessibles à la disposition des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. Au cours de sa première année de fonctionnement, le consortium a déjà facilité le prêt de livres en format accessible à plus de 31 000 personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés et a enregistré d'autres succès importants. Il a ainsi reçu de 12 grandes maisons d'édition et de cinq associations d'éditeurs l'engagement de rendre leurs livres électroniques et autres publications numériques accessibles aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, moyennant la signature de la Charte de l'édition en format accessible parrainée par le consortium. En avril, deux membres de l'ABC – Young Power in Social Action (YPSA) du Bangladesh et Cambridge University Press – ont été distingués lors de la remise des prix d'excellence internationale au Salon du livre de Londres 2015.

Bilan du Consortium pour des livres accessibles au cours de sa première année d'existence :

- 290 000 titres en dépôt en plus de 55 langues
- Plus de 31 000 personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés ont emprunté des ouvrages en format accessible
- Les bibliothèques ont économisé six millions de dollars É.-U. en coûts de production grâce à la possibilité de télécharger 3000 livres électroniques dans leur fonds
- Plus de 1580 ouvrages en format accessible ont été produits en langue nationale à l'intention de 23 500 étudiants ayant des difficultés de lecture des textes imprimés au Bangladesh, en Inde, au Népal et à Sri Lanka

### **Sources de références mondiales**

92. Outre les bases de données mondiales susmentionnées, eu égard au rôle économique central que joue la propriété intellectuelle, l'Organisation produit plusieurs ouvrages de référence dans le domaine économique. Les gouvernements, conscients du rôle fondamental que les nouvelles technologies et les nouveaux modèles d'affaires jouent dans la création d'une croissance économique à long terme et l'élaboration d'une réponse à divers enjeux sociétaux, investissent activement dans l'économie du savoir et s'efforcent de promouvoir un environnement dans lequel les nouvelles idées pourront prospérer et se retrouver sur le marché. Il est donc devenu essentiel de mesurer le succès dans l'économie du savoir et de déterminer la meilleure approche en matière d'élaboration de politiques dans le domaine de l'innovation.

93. L'OMPI appuie les efforts des responsables de l'élaboration des politiques en publiant plusieurs sources d'information visant à assurer un suivi et à analyser les résultats dans le domaine de l'innovation dans le monde entier. La source d'information ayant la portée la plus large est l'Indice mondial de l'innovation, élaboré en collaboration avec l'Université Cornell et l'INSEAD. Il passe en revue plus de 140 économies, utilisant un large éventail d'indicateurs visant à prendre en considération les multiples aspects de l'innovation. Outre un classement mondial des résultats de l'innovation, l'indice compare les points forts et les points faibles des systèmes d'innovation nationaux. Il aide les gouvernements à ajuster leurs politiques en matière d'innovation et à suivre les progrès réalisés. En septembre 2015, l'Indice mondial de l'innovation a été lancé à Londres en collaboration avec le Gouvernement du Royaume-Uni et en présence de la ministre de la propriété intellectuelle de ce pays, la baronne Neville-Rolfe. Quelques-uns des médias internationaux les plus influents, tels que *The Economist*, la BBC et la CNBC, ont couvert le lancement de l'Indice mondial de l'innovation. Par ailleurs, cet événement a été largement relayé dans des journaux nationaux et des programmes télévisés du monde entier. Des responsables de haut niveau ont déjà fait référence au nouveau

classement dans des discours et sur les réseaux sociaux. L'édition 2015 de l'Indice mondial de l'innovation sera également présentée dans le cadre de plusieurs manifestations prévues dans différentes régions au cours du dernier trimestre de l'année.

94. Deux autres sources de références mondiales sont axées sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le système de l'innovation. Comme indiqué plus haut, la publication annuelle de l'OMPI intitulée *Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle* donne un aperçu des dernières tendances mondiales en matière d'utilisation des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et des obtentions végétales en s'appuyant sur l'enquête statistique annuelle de l'OMPI. Enfin, le *Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde* est un rapport analytique qui étudie le rôle de la propriété intellectuelle sur le marché mondial actuel. Ce rapport, qui est publié tous les deux ans, a été axé en 2013 sur les marques et sera axé en 2015 sur la croissance économique et l'innovation de rupture. Grâce à cette série de rapports, l'Organisation s'efforce de fournir des explications et des précisions sur le système de la propriété intellectuelle et d'ouvrir de nouvelles perspectives sur son apport, dans le but de faciliter l'élaboration de politiques sur la base d'éléments concrets. Tout comme l'Indice mondial de l'innovation, les *Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle* et le *Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde* font régulièrement l'objet d'une couverture médiatique et sont fréquemment mentionnés dans des documents de politique générale et dans le cadre de recherches universitaires.



### Le site de l'OMPI

95. L'achèvement de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI pour les assemblées de l'OMPI de 2014 a marqué une étape majeure dans l'évolution du site de l'OMPI en mettant à disposition un cadre de choix pour l'OMPI lui permettant de tenir ses réunions intergouvernementales dans ses propres locaux, ainsi que pour les autres institutions des Nations Unies et les autres entités ayant choisi de tenir d'importantes réunions dans cette salle. Avec la livraison du Nouveau Bâtiment en 2011, de la nouvelle salle de conférence en 2014 et du périmètre de sécurité le long du domaine public, le site de l'OMPI est désormais achevé, à l'exception de quelques éléments de l'aménagement paysager extérieur, notamment de nouveaux arbres qui seront en place l'hiver prochain.

96. Vu de l'extérieur, le site de l'OMPI s'est imposé comme un point de repère significatif dans le voisinage grâce à son architecture unique sur la Place des Nations. L'adhésion des

fonctionnaires, des délégués et des habitants est démontrée chaque jour par le flux de personnes sur le site. Vu de l'intérieur, le site de l'OMPI a fait l'objet d'une amélioration spectaculaire de ses caractéristiques techniques et technologiques dans un cadre architectural de grande qualité, les nouveaux espaces s'intégrant parfaitement aux espaces déjà existants de telle sorte que chaque partie semble coexister harmonieusement avec les autres. Le nombre et la variété de salles de réunion dans les différents bâtiments du site de l'OMPI ont considérablement augmenté depuis 2011, passant de 12 à 18 salles (+50%), tandis que le nombre total de places disponibles est passé de 646 à 1686 (+160%) et le nombre de cabines d'interprétation de 18 à 33 (+83%).

97. Le site de l'OMPI possède plusieurs caractéristiques témoignant de son caractère durable et du respect des normes environnementales, telles que le choix du bois, de la pierre naturelle, de la lumière naturelle et de l'air naturel dans les matériaux et systèmes utilisés dans la construction, ainsi que les nouveaux arbres, fleurs et toitures végétales destinés à favoriser la biodiversité. Il convient en particulier de mentionner le système de climatisation utilisant l'eau du lac Léman (désormais dans tous les bâtiments), puisqu'il s'appuie sur une énergie produite au niveau local et sur une solution technologie d'avenir ayant un impact moindre sur la consommation d'eau. Le 25 septembre 2015, la nouvelle salle de conférence a reçu à la fois une mention spéciale pour sa "valorisation exemplaire du matériau bois" décernée par le Jury Lignum 2015, l'association suisse de la construction en bois, et le label "bois d'origine suisse" attestant l'utilisation dans la structure de bois provenant de forêts suisses certifiées "FSC" (Forest Stewardship Council).

### **Bureaux extérieurs**

98. Le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI s'est élargi au cours de l'été 2014 avec l'ouverture de bureaux en Chine et dans la Fédération de Russie. Ces deux nouveaux bureaux se sont ajoutés aux bureaux qui existaient déjà au Brésil, au Japon, et à Singapour, afin d'élargir la portée mondiale de l'Organisation. Les bureaux extérieurs nous permettent de nouer plus efficacement des relations et de collaborer avec nos États membres et nos partenaires et, par conséquent, facilitent la mise en œuvre des programmes et la coopération.

99. Les bureaux extérieurs offrent sur le terrain une multitude de services d'un bon rapport coût-efficacité. Ils jouent notamment le rôle de centres d'appui des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle; fournissent un appui technique dans le cadre des programmes relatifs à l'infrastructure mondiale; mènent des activités de renforcement des capacités destinées à faciliter l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement; assurent la promotion des traités administrés par l'OMPI; communiquent efficacement avec un large éventail de communautés locales ou régionales; mènent des actions de sensibilisation ciblées et nouent des relations plus étroites avec les parties prenantes; et permettent d'offrir des services 24 heures sur 24 afin que l'Organisation soit en mesure d'assurer la fourniture de services en dehors des heures d'ouverture des bureaux à Genève. Depuis que les pages Web consacrées à chaque bureau extérieur ont été actualisées, ces derniers disposent désormais d'une série d'outils de communication améliorés pour fournir des informations ciblées dans les langues locales.

100. Les moyens mis à disposition ont permis, par exemple, au Bureau de l'OMPI au Japon de promouvoir efficacement le système de La Haye auprès des utilisateurs japonais, aussi bien avant qu'après l'entrée en vigueur du système au Japon en mai 2015. Dans la Fédération de Russie, le bureau a apporté son appui à l'élaboration de politiques appropriées en matière de propriété intellectuelle par des universités et des instituts de recherche dans différentes parties du pays. Le Bureau de l'OMPI en Chine a permis de renforcer le rôle du droit d'auteur dans des domaines tels que l'industrie cinématographique, tout en assurant la promotion du système du PCT auprès des utilisateurs et des associations professionnelles dans différentes régions du pays. Le Bureau de l'OMPI au Brésil a, quant à lui, favorisé la création de politiques en matière

d'innovation et de stratégies institutionnelles adéquates par les bureaux de transfert de technologie. Pour sa part, le Bureau de l'OMPI à Singapour a assuré la promotion du système de Madrid auprès des fonctionnaires et des utilisateurs dans la région de l'ASEAN.

101. L'installation de bureaux dans des lieux répartis sur toute la planète nous rend conscients de la nécessité de maintenir une forte cohésion et d'assurer une communication efficace entre les bureaux extérieurs et le siège et entre les bureaux extérieurs eux-mêmes, tant sur le fond qu'au niveau opérationnel. En janvier 2015, la première réunion des chefs des bureaux extérieurs s'est tenue à Genève, offrant l'occasion à nos bureaux de collaborer activement avec les secteurs et services de l'Organisation. Des vidéoconférences sont tenues tous les deux mois avec les bureaux afin de continuer à renforcer ces liens.

102. En vue d'harmoniser les procédures, un certain nombre de groupes de travail ont examiné nos opérations et formulé des recommandations afin de les rationaliser et de faire en sorte que les opérations des bureaux soient pleinement intégrées aux procédures de l'Organisation dans des domaines aussi essentiels que les technologies de l'information, les locaux et la sécurité, les communications, les ressources humaines, la planification, la poursuite des opérations et le protocole et la gestion des événements. Le renforcement de l'ossature technique nécessaire pour faire de l'intégration homogène des bureaux une réalité a constitué un formidable enjeu. Une initiative essentielle pour assurer une certaine cohérence à cet égard est le lancement du projet Global Office Architecture, qui vise à faire en sorte que, d'ici la fin de 2015, les fonctionnaires de tous les bureaux extérieurs bénéficient des mêmes connexions et services informatiques et du même niveau de sécurité que leurs collègues du siège.

### **Communications et sensibilisation**

103. Au cours de l'année dernière, les outils et systèmes de communication ont fait l'objet de plusieurs améliorations visant à permettre de toucher plus efficacement un public toujours plus large.

104. **WIPO Wire.** Le nouveau bulletin d'information WIPO Wire, disponible dans six langues, offre deux fois par mois une sélection succincte de nouvelles, d'articles, de clips vidéo et de conseils sur les sources d'information à l'intention des parties prenantes très occupées qui souhaitent se tenir informées des services et activités de l'OMPI. Nous nous sommes réjouis de compter 8050 abonnés issus de 153 pays dès le premier mois de lancement.

105. **Plate-forme de diffusion des bulletins d'information de l'OMPI.** Lancée en juin, la nouvelle plate-forme en ligne de diffusion dans six langues des bulletins d'information de l'OMPI offre l'accès à 27 bulletins d'information axés sur des centres d'intérêt spécifiques. La plate-forme contient des analyses visant à renforcer la capacité de l'Organisation à comprendre les besoins des parties prenantes et à y répondre.

106. **Journée mondiale de la propriété intellectuelle.** La collaboration avec la communauté mondiale de la propriété intellectuelle et les parties intéressées a été renforcée par la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2015. Offices de propriété intellectuelle, établissements d'enseignement et organismes des États membres ont participé avec enthousiasme aux activités de cette journée sur le thème "Tous pour la musique!", quelque 350 manifestations ayant été annoncées dans 105 pays et notre page relative à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sur Facebook ayant été consultée plus de 800 000 fois. Cette journée a eu un grand retentissement, recevant l'appui et faisant l'objet de commentaires d'un large éventail de représentants du secteur et de groupes artistiques, de la Fondation Bob Marley, de la Fondation Keith Haring, du Sénat des États-Unis d'Amérique et du cofondateur de Grateful Dead, Bob Weir.

107. **Médias.** Sur les médias sociaux, quelque 26 000 personnes nous suivent sur Twitter, ce qui a donné lieu à plus de deux millions d'impressions. Le nombre de consultations globales

des vidéos de l'OMPI sur notre chaîne YouTube est passé à plus de 8,4 millions, tandis que le nombre total de consultations de photos de l'OMPI sur Flickr a dépassé 3 millions. L'utilisation par l'OMPI de LinkedIn lui a permis de se doter d'un outil supplémentaire de recrutement très courant et utile.

### **Notre personnel est notre actif le plus précieux**

108. Le large éventail de services, programmes et activités offerts durant l'année écoulée, ainsi que leur diversité, n'ont été possibles que grâce au dévouement et à la détermination du personnel, l'actif le plus précieux de l'Organisation, que j'aimerais remercier et féliciter pour son excellent travail.

109. Un certain nombre d'initiatives ont été menées afin que l'Organisation réponde à l'un des objectifs de la stratégie en matière de ressources humaines établie à la fin de l'année 2013, à savoir celui de promouvoir une main-d'œuvre réactive et adaptée à sa mission. Des résultats sont observés dans les trois grands domaines des ressources humaines, à savoir la planification des ressources humaines, le perfectionnement du personnel et la gestion des performances.

110. Les besoins des programmes stimulent le recrutement et le déploiement des talents dans l'Organisation. À partir de l'exercice biennal 2014-2015, la détermination des besoins en personnel a été intégrée dans les plans de gestion à tous les niveaux, afin de soutenir l'exécution des programmes de l'Organisation. La pleine intégration des systèmes liés à ces processus sera réalisée au moment de la planification biennale pour l'exercice 2016-2017.

111. Pour répondre à l'évolution des besoins de l'Organisation et mettre les compétences en adéquation avec ces besoins, des rôles nécessitant de nouvelles compétences ont été créés dans les domaines de la communication numérique, des techniques de l'information, de la continuité des opérations et de l'économie, entre autres. La promotion de talents divers a été possible sans accroître l'effectif. Les efforts se sont intensifiés pour augmenter le nombre de candidats à ces nouvelles fonctions, grâce à des liens directs avec des sources de talents potentiels (universités, organisations professionnelles et offices nationaux de propriété intellectuelle) à des fins de recrutement et au moyen de campagnes de sensibilisation visant les États membres non représentés ou mal représentés au sein de l'Organisation. Le recours à des plates-formes de "médias sociaux" et à d'autres annonces sur le Web en plus des annonces traditionnelles dans la presse a permis à l'Organisation de toucher un nombre bien plus élevé de candidats. Les questions d'égalité des sexes ont été intégrées dans les procédures de recrutement et de sélection. Des progrès réguliers ont été enregistrés pour ce qui concerne l'égalité des sexes et la représentation géographique équilibrée dans le profil des ressources humaines de l'Organisation.

112. L'Organisation continue d'investir dans des initiatives de perfectionnement des compétences du personnel, qui sont essentielles pour maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée et performante. Une nouvelle politique de formation et de perfectionnement a été lancée en 2014 pour faciliter l'acquisition de compétences. Des programmes de formation sur la communication non verbale, l'encadrement et la gestion du stress à l'intention des chefs de service ont été organisés, ainsi que des ateliers visant à renforcer les compétences en matière de gestion pour ce qui concerne la gestion de projets, la qualité et la gestion des risques. En 2014, 22 fonctionnaires ont également bénéficié d'un appui au niveau universitaire de la part de l'Organisation, à travers une subvention et du temps mis à disposition en vue de l'obtention d'un diplôme de premier cycle, d'un diplôme d'études supérieures ou d'autres qualifications utiles à leur profession.

113. Les procédures de gestion des performances sont également essentielles à une gestion efficace des talents. Elles mettent l'accent sur des résultats conformes à la stratégie de gestion axée sur les résultats de l'Organisation. L'évolution de ces procédures s'est traduite par la

diffusion, l'an dernier, d'un cadre réglementaire bien défini qui a renforcé certains principes afin d'inciter le personnel et les chefs de service à créer un environnement de travail qui reconnaisse, appuie et favorise les meilleures performances. Le programme pilote de récompenses et de reconnaissance des performances, lancé en juillet 2013, a été prolongé compte tenu des résultats positifs de l'évaluation et des observations émanant du personnel. D'autres initiatives en matière de ressources humaines, notamment l'actualisation des descriptifs de postes et la formation des chefs de service à l'encadrement, ont renforcé les capacités en matière de gestion des performances.

114. La mise en place et l'amélioration continue de systèmes de veille stratégique ont amélioré l'efficacité des procédures et des services en matière de ressources humaines. Un ensemble de fonctions facilitant l'autonomie du personnel ont été mises en place et commencent à fonctionner efficacement, créant un environnement convivial, axé sur le partage et sur la collaboration pour les opérations relatives aux ressources humaines, tout en libérant du temps pour les spécialistes des ressources humaines qui peuvent ainsi porter leur attention sur des activités d'appui plus complexes.

[L'annexe II suit]